

LA SEMAINE AFRICAINNE



lasemaineafricaine.info

N° 4338 du Vendredi 12 Juin 2026 - 75^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.frSecus aut

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2026

Quarante-huit pays à l'assaut d'une couronne ! (P.16)

ASSAINISSEMENT

Juste Désiré Mondélé passe à l'action dans les CSI !



Le ministre à pied-
d'oeuvre (P.3)

PAROISSE NOTRE DAME DE LOURDES (ARGENTEUIL-FRANCE)

Mgr Abel Liluala au centre de sa diaspora



Mgr Liluala (2è à partir de la droite), pendant la messe (P.9)

CANAL+

DONNONS DE LA VOIX !



LE DECODEUR HD
1000 FCA
A
DES LA FORMULE EVASION
+ INSTALLATION OFFERTE

REABONNEZ-VOUS
A VOTRE FORMULE HABITUELLE
30 JOURS OFFERTS
A TOUTES LES CHAINES

92 92

POLITIQUE

L'ARD estime que «trois malheurs» accablent le Congo

(P.3)

EDITORIAL

Vous avez dit : « Tricher » ?

GOOD WILL TILES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL
DE 1.000.000 CFA
SIEGE SOCIAL:
ARRONDISSEMENT 2 BACONGO, QUARTIER DIATA, N°06, AVENUE DU STADE
MASSAMBA DEBAT
BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO)
CG-BZV-01-06-2023-B13-00550
SOCIETE EN LIQUIDATION

ANNONCE LEGALE DE DISSOLUTION ET LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de Décision Extraordinaire en date du 17 avril 2026, l'Associé d'unique la société **GOOD WILL TILES, SARLU**, au capital d'Un million (1.000.000) de Francs CFA, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG/BZV/01-06-2023-B13-00550**, ayant son siège social sis au numéro 06 de l'Avenue du stade MASSAMBAT DEBAT, a décidé:

La dissolution anticipée de la société à compter du 05 Avril 2026.

L'associé unique a nommé en qualité de liquidateur M. **Aubin Herbert ONGOULOU**, domicilié au numéro 54 RUE, 05 février, quartier POTO-POTO, Brazzaville, avec pour mission de procéder aux opérations de liquidation à compter du 20 mai 2026.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du Siège de la Société en liquidation.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au siège de la liquidation.

À l'issue des opérations de liquidation, la société sera radiée du RCCM.

Fait à Brazzaville, le 03 Juin 2026.

Pour avis,

Le liquidateur

AVIS DE PERTE DE TITRE FONCIER

Je soussigné **DRAME Sahadi**, de nationalité -malienne, résidant à Brazzaville (Congo), 34, rue Bomitabas, titulaire de la pièce d'identité numéro AA 1307614 délivrée au Mali, le 24 février 2025, **déclare avoir perdu le titre foncier numéro 65196** délivré par la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Brazzaville, concernant la parcelle sise à Brazzaville (Congo), 64 bis, rue Louingui, Arrondissement 4-Moungali, cadastrée, section P5, Bloc 73, Parcelle 6, d'une superficie de 307, 45 mètres carrés.

Cet avis est publié en application de l'article **45 de la loi numéro 26-2022 du 25 mai 2022** fixant les règles d'immatriculation de la propriété immobilière au Congo, en vue d'obtenir une deuxième copie dudit titre foncier.

Fait à Brazzaville (Congo), le 05 Juin 2026

Pour insertion légale

DRAME Sahadi

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
 Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE
N° 018/2026/OUESSO
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr. /District	Requérants
1	3013 du 18/07/2024	Section A; bloc 16; Pile 10; Sup.: 400,00 m ²	Quartier Mbindjo. Mokeko (Lotissement EMBAMOU Michel)	Mokeko	NGOULOU MOULLATH Alleluia
2	3203 du 02/02/2026	Section A; bloc 245; Piles 2,3,4,9,10,11; Sup.: 2470,00 m ²	Quartier Mindongo (terrain du verger)	1-Nzalangoye	MBOULOU Raymond Zéphirin
3	3204 du 12/02/2026	Section A; bloc 99; Pile 19bis; Sup.: 304,07 m ²	Quartier Château d'eau (Rue NGBALA)	1-Nzalangoye	NIANGA Rodrigue
4	3195 du 27/01/2026	Section A; bloc 153; Pile 22bis; Sup.: 139,50 m ²	Quartier Château d'eau (Boulevard de la Sangha)	1-Nzalangoye	MPASSI NKOUKA Ghyslain Josy
5	3173 du 19/11/2025	Section C; bloc /; Pile 1; Sup.: 1001,23 m ²	Quartier MPELEMPA (Avenue Marien NGOUABI)	Souanké	KOUOM NIAMAZOCK Sophie
6	3201 du 02/02/2026	Section A; bloc 02; Pile 1; Sup.: 1984,91 m ²	Quartier Mindongo (Croisement Avenue Paul MBOT et Rue Nkomo)	1-Nzalangoye	MBOULOU Raymond Zéphirin
7	3207 du 02/03/2026	Section H; bloc 59bis; Pile 10 Sup.: 200,00 m ²	Quartier Mindongo (zone Lycée NGUEMBELA)	1-Nzalangoye	MONDZONGO Paule Patience Victoire
8	3196 du 27/01/2026	Section I; bloc /; Piles 3-8; Sup.: 480,00 m ²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	DIALLO Syndou
9	3120 du 13/05/2025	Section A; bloc /; Pile 6; Sup.: 388,50 m ²	Village Mbalouma (Zone PEKE)	Mokeko	EMPARA Benide Petry
10	3202 du 02/02/2026	Section A; bloc 244; Pile 2; Sup.: 2316,78 m ²	Quartier Mindongo (Avenue Paul MBOT)	1-Nzalangoye	MBOULOU Raymond Zéphirin
11	3016 du 23/07/2024	Section A; bloc 243; Pile 3bis; Sup.: 400,00 m ²	Quartier Châteaux d'eaux (Boulevard de la Sangha)	1-Nzalangoye	NGAMBI Vincent
12	3210 du 12/03/2026	Section F; bloc 25; Pile 20; Sup.: 384,59 m ²	Quartier Mometa (Zone ANAC)	1-Nzalangoye	TSATCHOUANG BOWOU Jules
13	3197 du 27/01/2026	Section B; bloc 3; Pile 8; Sup.: 372,47 m ²	Quartier NDOA (Rue ANENGO)	2 Mbindjo	BOUZOCK née ZEBENE MENDOUME Sylvie Carine
14	3206 du 20/02/2026	Section H; bloc 77; Pile 5; Sup.: 390,00 m ²	Quartier Mindongo (ANAC 4è T. Ancienne Piste)	1-Nzalangoye	ONGALE née MOUANDA-MOUANDA Gireyne
15	3193 du 22/01/2026	Section F; bloc 34; Pile 4; Sup.: 955,00 m ²	Quartier Mometa (Avenue MAGUËSSA Falanga)	1-Nzalangoye	NYIRANSENGIMANA Odette et Enfants OBA
16	3205 du 16/02/2026	Section A; bloc 3; Pile 2; Sup.: 4035,51 m ²	Quartier n°13 Mindongo (Croisement Avenue Paul MBOT et Rue N.)	1-Nzalangoye	MBOULOU Raymond Zéphirin
17	3174 du 25/11/2025	Section A; bloc 139; Pile 4; Sup.: 400,00 m ²	Quartier Faisceaux (Ancienne Piste. ANAC 3è T)	1-Nzalangoye	Société SILICONE CONNECT
18	3138 du 24/06/2025	Section /; bloc /; Pile /; Sup.: 10.000,00 m ² soit : 1ha	Village LANGO (Route Nationale n°2)	Mokeko	Société SILICONE CONNECT
19	3137 du 24/06/2025	Section /; bloc /; Pile /; Sup.: 150,00 m ²	Village LIOUËSSO (Route Nationale n°2)	Mokeko	Société SILICONE CONNECT
20	3191 du 14/01/2026	Section I; bloc 10; Pile 10; Sup.: 400,00 m ²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	HOBA Arcia Princilia Maclede
21	3112 du 22/04/2025	Section A; bloc 153; Pile 27; Sup.: 540,75 m ²	Quartier Faisceaux (Boulevard de la Sangha)	1-Nzalangoye	ASSOLO Gervais
22	3216 du 06/05/2026	Section A; bloc 61; Pile 6; Sup.: 394,01 m ²	Quartier Faisceaux (Avenue ZÉLOU André)	1- Nzalangoye	ETABLISSEMENT LA GLOIRE
23	3208 du 05/03/2026	Section B; bloc 52; Pile 1; Sup.: 392,57 m ²	Quartier Birhan- kiem (Avenue MOPOUNDZOUKOU)	2-Mbindjo	ELENGA Francelle Arielle
24	3217 du 06/05/2026	Section J; bloc 12; Pile 65; Sup.: 400,00 m ²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	MOTOLI MATEMBILI Veraldi Cédric
25	3219 du 12/05/2026	Section B(ex A); bloc 6(ex2); Pile 19-20(ex8); Sup.: 839,73 m ²	Quartier Sans fil (Avenue Marien NGOUABI)	2-Mbindjo	MALANDA NDOUDI Edgard Serge
26	3214 du 21/04/2026	Section F; bloc /; Pile 5; Sup.: 4000,00 m ²	Quartier n° 6 BAM 1 (Avenue Marien NGOUABI)	SOUANKE	LIU URLYSE Sarah Flore
27	3209 du 05/03/2026	Section B; bloc 22; Pile 6; Sup.: 514,34 m ²	Quartier Sans Fil (Avenue MOPOUNDZOUKOU)	2-Mbindjo	ELENGA BISSELE Christina Colombe
28	3194 du 22/01/2026	Section A; bloc 139; Pile 12 Ter; Sup.: 316,62 m ²	Quartier Faisceaux (Ancienne piste. ANAC 3è T.)	1-Nzalangoye	IBRAHIM TRAORE
29	3199 du 02/02/2026	Section B; bloc 150; Piles 8 bis; Sup.: 227,50 m ²	Quartier Mayi Pouma (Zone Terrain de la charité.)	2-Mbindjo	ABOU YAKEEN Salami
30	3222 du 28/05/2026	Section A; bloc 107; Pile 4 - 6; Sup.: 800,00 m ²	Zone Lycée d'excellence (lot. Famille MOBAMBE)	Mokeko	KIONGA DOUMA Florent
31	3220 du 22/05/2026	Section F; bloc 35; Pile 6; Sup.: 568,65 m ²	Quartier Mometa (Zone ANAC de Ouesso)	1-Nzalangoye	Enfants OPOUMBA
32	3221 du 26/05/2026	Section I; bloc 9; Pile 7; Sup.: 400,00 m ²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	ABENA Serge
33	3098 du 26/02/2025	Section A; bloc /; Pile 3; Sup.: 400,00 m ²	Village Mbalouma (Zone PEKE)	Mokeko	KEMA Gélase Arnel
34	3141 du 10/07/2025	Section E; bloc 22; Pile 1; Sup.: 891,85 m ²	Quartier Mboma (Zone Eglise Jésus Ressuscité)	2-Mbindjo	KEMA Gélase Arnel
35	3171 du 14/11/2025	Section A; bloc 106; Piles 1, 2, 3, 4, 5, 6; Sup.: 2.400,00 m ²	Zone Lycée d'excellence (lot. Famille MOBAMBE)	Mokeko	KONATE Yacouba
36	3172 du 14/11/2025	Section A; bloc 106; Piles 7, 8, 9, 10; Sup.: 1.600,00 m ²	Zone Lycée d'excellence (lot. Famille MOBAMBE)	Mokeko	FOFANA KARAMOKO

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière)

Fait à Ouesso, le 08 juin 2026

Le Chef de Bureau
Raymond ITOUA BOSSOBITA

POLITIQUE

L'ARD estime que «trois malheurs» accablent le Congo

Le président de l'UPRN et de l'Alliance pour la République et la Démocratie (ARD), Mathias Dzon, a animé le vendredi 5 juin 2026, à son siège d'Ouenzé, une conférence de presse devant des militants et des invités. Il a présenté un réquisitoire en trois points portant sur la gestion du PCT, la dette publique, la marchandisation des passeports, ainsi que la suppression des visas pour 53 États africains.

L'ARD affirme que la dette publique du Congo était déjà, en 2024, d'environ 8 500 milliards de francs CFA, soit 99% du PIB. Selon Mathias Dzon, le parti congolais du travail (PCT) serait incapable de mener une politique économique capable de stimuler la croissance, de créer des emplois décents et d'améliorer le bien-être social des populations, malgré près de 42 ans de pouvoir.

L'Alliance accuse ensuite l'État de recourir de manière permanente à des émissions obligataires internationales. L'ARD soutient que la dette ne fait qu'augmenter: aujourd'hui, l'encours atteindrait environ 120% du PIB, ce qui contredit, selon elle, les déclarations du directeur général de la CCA, qui avait jugé la dette «soutenable» lors des Assemblées de la BAD à Brazzaville, du 24 au 29 mai 2028.

Pour rendre son argument plus crédible, l'ARD fait une distinction pédagogique entre bonne dette et mauvaise dette. D'après le document présenté, la bonne dette finance des investissements utiles capables de soutenir l'activité économique et de créer de

emplois décents; dans ce cas, la dette devient un levier de développement. À l'inverse, la mauvaise dette sert à financer des dépenses improductives ou à assurer le service de dettes antérieures. L'ARD prévient alors que «la dette passée nourrit la hausse de la dette présente» et prépare «une flambée de la dette future».

Le texte insiste aussi sur l'impact budgétaire: le coût de la dette prendrait une part croissante du budget courant et réduirait les moyens disponibles pour financer l'économie réelle. Selon l'ARD, l'État aggraverait la situation en pratiquant des émissions obligataires internationales principalement destinées à refinancer des dettes anciennes. Mathias Dzon affirme ainsi que le Congo se trouverait face à une mauvaise dette publique.

Pour appuyer cette thèse, l'ARD avance une contradiction: chaque année, le pays adopterait un budget d'investissement, et il aurait même réalisé des excédents budgétaires estimés à 14 000 milliards de francs CFA entre 2003 et 2014. L'Alliance s'interroge alors sur l'utilisation de ces ressources: «Où est donc passé tout l'argent des budgets



Mathias Dzon

d'investissement? Où sont passés les 14 000 milliards des excédents budgétaires censés servir aux générations futures?».

Par ailleurs, l'ARD dénonce le non-rapatriement au Congo des recettes d'exportation, notamment les revenus générés par le pétrole, le bois et les mines solides. Elle rappelle qu'à plusieurs reprises, le Congo aurait été mis en demeure par d'autres pays membres de la CEMAC, de rapatrier ra-

pidement ses recettes d'exportation.

Au terme de ce premier point, l'ARD souhaite ouvrir un débat de fond: en distinguant la «bonne dette» qui investit et crée de la croissance de la «mauvaise dette» qui rembourse par la dette, Mathias Dzon accuse le pouvoir de faire avancer le pays «à vide» depuis plusieurs années.

Noémie OSSALE ONDOUMA

Editorial

Vous avez dit : « Tricher » ?

Le baccalauréat est passé. Les épreuves écrites ont été conduites et se sont achevées dans le calme. On en est maintenant à la correction des épreuves; et les jeunes futurs bacheliers sont dans l'attente angoissante du verdict. Angoisse ? Oui, parce que, comme nous le disions la semaine d'avant, quelle que soit la considération que nous avons aujourd'hui pour cet examen, il continue de représenter une véritable porte d'entrée dans la vie du Congolais.

Dévalorisé par les nombreux scandales de tricheries, le «Bac» continue de représenter un diplôme valorisant. Les députés congolais estiment que tout député qu'ils sont, il faut ajouter le « Bac » à leur mention. Ne pas l'avoir, c'est comme d'avoir sa voiture sans le permis de conduire. C'est le signe que la posture intellectuelle d'un député au Congo se complète avec l'obtention de ce diplôme de fin de deuxième cycle.

Mais la valeur d'un diplôme s'évalue à la difficulté et à l'effort qu'il faut pour l'obtenir. A la somme de connaissances qu'il exige. La multiplication des cas de tricheries au Bac ; l'entrée de trop nombreux cas de fraude dans les salles d'examen, donnent l'impression qu'il y a chez certains élèves (et chez leurs parents) plus de joie à déjouer la vigilance des correcteurs qu'à obtenir, loyalement, de bonnes notes ! Et le tout, dans la conscience générale que, de toute façon, un diplôme s'obtient ou s'achète.

Jusqu'ici, nous nous persuadions que la triche était un phénomène à combattre ; que son expansion était limitée. Mais des signes montrent l'ampleur et la gravité du phénomène. Les bouts de papier, avec des corrigés de problème à l'examen sont connus. Il s'agit des fameux «bébés lili». Mais il y a plus grave : même aux épreuves d'éducation physique, assure-t-on, les élèves doivent s'acquitter du rituel de graisser la patte au prof, pour avoir une bonne note. Ça s'appelle «beurrer sa carte scolaire». Révoltant !

Albert S. MIANZOUKOUTA

PARLEMENT

Garder l'œil sur la gestion !

Le 2 juin 2026, les sessions ordinaires administratives des deux chambres du Parlement ont débuté. À l'Assemblée nationale, les travaux ont été dirigés par Léon-Alfred Opimbat, premier vice-président, tandis qu'au Sénat, la présidence a été assurée par Pierre Ngolo.

À l'Assemblée nationale, Léon-Alfred Opimbat a rendu hommage à la députée Barbe Gouemo Gouemo Moukala Bissembolo, décédée le 14 avril 2026 en France, et inhumée le 16 mai à Dolisie, département du Niari. Il a également salué la mémoire d'Ange-Edouard Pougou, ancien Premier ministre, ancien député et sénateur, disparu le 28 avril 2026 à Paris, puis inhumé le 5 mai à Madingou, département de la Bouenza.

Le premier vice-président a invité les Congolais à faire preuve de solidarité

nationale et à soutenir les politiques publiques actuellement mises en œuvre. Il s'est félicité des différentes rencontres internationales organisées à Brazzaville, lesquelles visent notamment à attirer les investisseurs, à développer un commerce équitable et durable et à renforcer l'attractivité du Congo.

S'adressant aux députés, Léon-Alfred Opimbat a rappelé leur rôle essentiel: concevoir et porter les travaux législatifs, afin de traduire concrètement la vision du Chef de l'État, telle qu'elle est présentée dans



Pierre Ngolo

son projet de société. Il a insisté sur la responsabilité des députés en tant que garants d'une mise en œuvre efficace et en tant que «sentinelles vigilantes» de la bonne gouvernance. Il a notamment souligné que les commissions permanentes doivent devenir de véri-



Léon-Alfred Opimbat

tables outils d'évaluation de l'action publique, en procédant à un contrôle rigoureux sans complaisance, et en appelant l'Assemblée nationale à accélérer sa marche vers le développement.

En séance plénière, le bureau de l'Assemblée nationale a procédé à la

présentation des députés admis à siéger à la suite de la fin de leurs incompatibilités: il s'agit d'Emile Ouosso et Thierry Ghislain Maguessa Ebomé. Des remplacements ont aussi été annoncés pour cause d'incompatibilité: Borel Bernard Ntari remplace Prince Bahamboula, et Auguste Bindoula remplace Rodrigue Malanda Samba, tous deux ayant été nommés ministres.

«Congo, terre d'opportunités»

Au Sénat, Pierre Ngolo a fait observer une minute de silence en mémoire d'Ange-Edouard Pougou. Dans son discours, il a aussi évoqué l'épidémie du virus Ebola qui touche l'Est de la République démocratique du Congo, appelant à la vigilance des pouvoirs publics et à la mise en place de mesures préventives adaptées, afin de protéger durablement le territoire national.

Le président du Sénat a réaffirmé l'attachement de son institution à la Charte

africaine des droits de l'homme. Il a également rappelé l'importance de l'intégration africaine, dans un contexte où des expulsions de commerçants et d'autres migrants africains en Afrique du Sud ont été reprochées.

Pour lui, le Sénat souhaite que la Banque africaine de développement (BAD) renforce résolument son rôle de partenaire aux côtés du Congo, avec efficacité et détermination, dans le soutien au développement du pays. Il a ensuite lancé un appel aux investisseurs réunis à Brazzaville, en leur rappelant que le Congo est une terre d'opportunités, prête à être valorisée par toutes les bonnes volontés. À noter enfin que douze affaires figurent à l'ordre du jour de la 9^e session ordinaire de la quatrième législature du Sénat. Du côté de l'Assemblée nationale, huit affaires sont inscrites à cette 12^e session de la quinzième législature.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MINISTRE DU COMMERCE

Des taxes, pour tous les commerçants !

La chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville a servi de cadre à la rencontre entre la ministre du Commerce, des approvisionnements et de la consommation, chargée de la ZLECAF, Jacqueline Lydia Mikolo, et les opérateurs économiques, les commerçants et les organisations patronales, en présence du président de la chambre, Paul Obambi.

a indiqué avoir pris connaissance de tous ces problèmes soulevés. Elle a voulu rassurer ses interlocuteurs et a affirmé qu'elle ne se limiterait pas à être une simple ministre du Commerce, des approvisionnements et de la

ment favorable à la commercialisation, à l'intérieur comme à l'extérieur. Elle a également réaffirmé son engagement en faveur de la digitalisation de l'ensemble des actes au niveau du ministère. Jacqueline Lydia Mikolo a par

Dans son allocution, Paul Obambi a d'abord adressé ses félicitations à la ministre et au Président de la République pour la reconduction de la ministre au sein du Gouvernement. Il a réaffirmé la disponibilité de ses collègues pour l'accompagner dans l'accomplissement de sa mission.

Abordant la question du commerce, le président de la chambre a plaidé pour l'intégration du numérique dans les activités quotidiennes. Selon lui, cette modernisation contribuera à plus de justice. Il a souligné qu'aujourd'hui, certains payent les taxes et d'autres ne s'acquittent pas de leurs obligations, pour des raisons diverses.

Il a ensuite expliqué qu'un centre de médiation et d'arbitrage avait été mis en place au sein de la chambre. Paul Obambi a demandé à la ministre de soutenir cette initiative, estimant que ce mécanisme permettra de régler plus rapidement les litiges entre commerçants, au lieu de les renvoyer systématiquement devant les tribunaux, où les procédures peuvent parfois être longues.

Le président a également demandé une meilleure traçabilité des produits, afin de



Photo de famille

lutter contre l'importation de marchandises impropres à la consommation.

Concernant les approvisionnements, il a appelé à une action plus efficace du ministère pour harmoniser les prix, qui doivent selon lui être clairement affichés. Il a proposé la création d'un guichet unique de paiement regroupant l'ensemble des taxes, dans le but de limiter la présence excessive des agents administratifs dans les boutiques et commerces. Pour lui, l'objectif est d'avoir ces agents comme des commerçants comme des clients, non comme des contribuables soumis à des prélèvements désordonnés. Prenant la parole, la ministre

consommation, chargée de la ZLECAF, mais qu'elle entendait être une ambassadrice du «made in Congo».

Elle a promis de mettre en place un cadre de dialogue permanent, tout en reconnaissant les nombreuses tracasseries et contrôles injustifiés dont pâtissent les commerçants. Jacqueline Lydia Mikolo a plaidé pour l'existence d'une chambre de commerce forte, crédible et indépendante, capable de jouer un rôle de catalyseur au service des différents secteurs économiques, afin de faciliter le dialogue public-privé et d'améliorer le climat des affaires.

La ministre a souligné l'importance de créer un environne-

ailleurs indiqué qu'elle admirait le centre de médiation et d'arbitrage, et a annoncé certaines réformes déjà engagées par son département, notamment la notification des produits importés reconnus impropres à la consommation, ainsi que la mise en place du cadre du dialogue. Pour elle, le guichet unique s'imposera à tous dans le contexte de la digitalisation.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COOPERATION CONGO-CHINE

De nouveaux projets pour les Congolais

La coopération entre la République du Congo et la République populaire de Chine continue de se renforcer à travers des actions concrètes en faveur des populations. Le premier vice-président de l'Assemblée nationale, Léon Alfred Opimbat, a reçu en audience le 5 juin 2026 l'ambassadrice de Chine au Congo, Mme An Qing, accompagnée de Hu Guangjie, président de l'Association Tout Honneur de la province chinoise du Jiangsu. Au cœur des échanges: la mise en œuvre de plusieurs projets à fort impact social destinés à améliorer les conditions de vie des Congolais. «Le président de l'association vient de visiter la République du Congo. Il apporte non seulement l'amitié et les sentiments fraternels du peuple chinois de la province du Jiangsu au peuple congolais, mais également des projets concrets», a déclaré Mme An Qing.

Parmi les initiatives annoncées figurent la construction d'un forage au lycée Pierre-Savorgnan-de-Brazza, afin d'améliorer l'accès à l'eau potable, ainsi qu'une campagne de dépistage du cancer destinée aux femmes congolaises. Une cérémonie de lancement de ces actions s'est d'ailleurs tenue dans l'enceinte de l'établissement scolaire peu après la rencontre.

La diplomate chinoise a également annoncé la prochaine signature d'un protocole d'accord entre les différentes parties impliquées dans ces projets. «C'est une manière pour la partie chinoise d'apporter sa contribution au bien-être des Congolais», a-t-elle souligné.

Au-delà de ces actions sociales, Mme An Qing a insisté sur l'importance des échanges institutionnels dans le renforcement des relations bilatérales. «Les échanges à tous les niveaux sont essentiels dans les relations entre nos deux peuples. J'ai la conviction que la coopération parlementaire, gouvernementale et commerciale permettra à nos populations de mieux se connaître, de renforcer les investissements et de poursuivre l'approfondissement des relations entre nos deux pays», a-t-elle affirmé.

Cette nouvelle initiative illustre une fois de plus la volonté de Pékin et de Brazzaville de consolider un partenariat historique qui s'étend désormais bien au-delà des infrastructures, en touchant directement aux secteurs de l'éducation, de la santé et du développement humain.

Cyr Armel YABBAT-NGO

JOURNEE DE LA CONCORDE NATIONALE

Briser les barrières des Congolais entre eux!

À l'occasion de la célébration à Dolisie (département du Niari), de la 33^e Journée de la concorde nationale, le commissaire général du Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo, Marius Mouambenga, a adressé un message à la nation. Il a invité les Congolais à rompre les barrières qui les séparent au point de ne plus parvenir à se saluer simplement.



Marius Mouambenga

Marius Mouambenga a rappelé le sens du terme concorde, qui renvoie à une entente ou à une union harmonieuse entre des personnes, des groupes ou des États. «C'est l'état de paix qui découle d'une bonne entente générale», a-t-il souligné.

Selon lui, il est incompréhensible de ne pas vouloir vivre ensemble, en paix, dans un monde devenu incertain. Le Comité de suivi a lancé un appel à l'unité, afin que les Congolais puissent renouer le dialogue et se rapprocher. Il rappelle que la Journée du 10 juin, célébrée chaque année,

doit amener à faire le choix de vivre ensemble dans la paix et la cohésion nationale.

Comémorée sous le thème : «Dans la paix et l'unité, donnons la priorité à la concorde nationale pour accélérer la marche vers le développement de notre pays», cette journée a permis au commissaire général de rappeler que c'est dans la paix et la sérénité que le peuple congolais a vécu, les 12 et 15 mars 2016, l'élection du Président de la République. Le thème de cette Journée, a-t-il ajouté, «témoigne de notre volonté à consolider les

acquis de paix, de réconciliation nationale et de dialogue en vue d'un meilleur avenir pour les populations congolaises».

Le commissaire général a rendu hommage à toutes les personnes qui ont contribué à faire du Congo un pays uni et solidaire, où le vivre-ensemble constitue le fondement de l'unité nationale. «Ensemble dans la paix, donnons la priorité à la concorde nationale pour accélérer la marche du développement du Congo».

KAUD

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1^{er} étage, Centre ville
BP.: 1431 Tél: 05 736 64 64105 539 37 46 République du Congo

INSERTION «JS MARINE»

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
Au Capital Social de: Cinq Millions (5 000 000) FCFA
Siège Social: 71 Avenue Moe Makosso
B.P: 4074 / Pointe-Noire - République du Congo
RCCM: CG-PNR.01-2025-B17-00016

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL- MISE A JOUR DES STATUTS-POUVOIRS

Suivant Procès-verbal des décisions de l'Associé unique de la société «JS MARINE» SASU en date à Pointe-Noire du 25 mars 2025, reçu au rang des minutes de la Notaire soussignée le 1^{er} avril 2026, enregistré à Pointe-Noire, le 27 mars 2026 folio 059/6, n°2708; l'Associé unique de ladite société a pris les décisions suivantes:

1- Transfert du siège social de 71 Avenue Moe Makosso au n°54 Avenue Charles de Gaulle, 3^e étage, immeuble Business Center, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit:

«ARTICLE 4: SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Pointe-Noire, 54 Avenue Charles de Gaulle, 3^e étage, immeuble Business Center, Centre-ville, République du Congo»,

2- Mise à jour des statuts,

3- Pouvoirs.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par le dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 27 mai 2026, conformément à la législation en vigueur sous le numéro CG-PNR-01-2026-D-00471.

Fait à Pointe-Noire, le 05 juin 2026

Pour insertion

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

DISPARITION

La République a rendu un ultime hommage à Ange-Édouard Pougui

Sous l'autorité du président de la République, Denis Sassou-Nguesso, la Nation congolaise a rendu, jeudi 4 juin dernier un hommage solennel à l'ancien Premier ministre Ange-Édouard Pougui, figure majeure de la vie politique congolaise, décédé le 28 avril 2026 à l'âge de 84 ans. La cérémonie officielle, organisée au Palais des Congrès de Brazzaville, a réuni les plus hautes autorités de l'Etat, les diplomates, les représentants des institutions nationales, les responsables politiques de tous bords ainsi que les proches du disparu.

Dans une atmosphère empreinte de recueillement et d'émotion, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a prononcé un long éloge funèbre retraçant le parcours exceptionnel de celui qui fut tour à tour banquier, ministre des Finances, Premier ministre, parlementaire et acteur majeur de l'évolution politique du Congo.

Dès l'entame de son intervention, le chef du gouvernement a souligné la difficulté de résumer en quelques mots plus d'un demi-siècle de service au profit de la République. Il a présenté Ange-Édouard Pougui comme un «illustre serviteur de l'Etat», dont l'existence fut marquée par la fidélité aux idéaux de la Nation, la modération et le sens du devoir.

Né le 4 janvier 1942 à Mouyondzi, dans le département de la Bouenza, Ange-Édouard Pougui a grandi dans une famille attachée aux valeurs du travail et de l'effort. Titulaire d'une licence en droit obtenue au Centre d'enseignement supérieur de Brazzaville, il s'orientait vers la carrière bancaire avant d'accéder aux plus hautes responsabilités publiques.

L'éloge a mis en lumière son engagement précoce au sein des mouvements de jeunesse

congolais, notamment l'Association scolaire du Congo (ASCO) puis l'Union générale des élèves et étudiants congolais (UGEEC). Son itinéraire politique croise alors celui de Denis Sassou-Nguesso, avec lequel il partagea plusieurs décennies d'engagement au service du pays.

Ange-Édouard Pougui participe activement aux transformations politiques qui marquent le Congo à partir de la fin des années 1960. Ministre des Finances et du Budget, vice-président du Conseil d'Etat, membre du Bureau politique du Parti congolais du travail, il est nommé Premier ministre en août 1984. À la tête du gouvernement jusqu'en 1989, il s'illustre par sa loyauté envers les institutions et son sens de l'Etat.

Le parcours de l'ancien chef du gouvernement fut également marqué par les mutations démocratiques des années 1990. Après avoir quitté le PCT, il participe à la création de nouvelles formations politiques avant de rejoindre l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), dont il deviendra l'une des figures majeures. Malgré les divergences et les alternances politiques, Anatole Collinet Makosso a insisté sur un trait



Le Président de la République s'inclinant devant la dépouille mortelle du disparu

constant de sa personnalité : son attachement indéfectible à l'unité nationale.

Le Premier ministre a particulièrement souligné ce qu'il a qualifié de «testament politique» laissé à la jeunesse congolaise: le retour au pays après l'exil, le courage de revenir sur certains choix politiques lorsque l'intérêt supérieur de la Nation l'exige, et la primauté du devoir sur les clivages partisans. Selon lui, Ange-Édouard Pougui demeurera dans l'histoire comme un homme modéré, sage et profondément patriote. Au cours de la cérémonie, le message du président Denis Sassou Nguesso consigné dans le livre de condoléances a été lu par son directeur de cabinet, Florent Ntsiba. Le chef de l'Etat y a salué la mémoire d'un compagnon de longue date, rappelant leur parcours commun et leur contribution à la construction du Congo moderne. Il a rendu hommage à un homme de convictions dont l'action, malgré les vicissitudes de la vie politique, est demeu-

rée guidée par l'amour de la patrie et le souci de l'intérêt général.

Au terme de cet hommage national, la République a exprimé sa reconnaissance à l'un de ses serviteurs les plus emblématiques. Comme l'a conclu Anatole Collinet Makosso devant une assistance recueillie: «La République vous dit merci. La Nation vous est reconnaissante».

Après l'hommage officiel, une messe pour le repos de son âme a été dite en la basilique Sainte-Anne du Congo, cocélébrée par NNSS Bienvenu Manamika Bafouakouahou et François Haliday Mbouangu, respectivement archevêque métropolitain de Brazzaville et évêque de Nkayi, avant le départ de la dépouille pour Madingou où il reposera désormais pour l'éternité à Nsatou Meyya, (Bouenza) dans les terres de ses ancêtres. Il a laissé 8 enfants, 29 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

Gaule D'AMBERT

COUP D'OEIL EN BIAIS

La crise du carburant toujours pas résorbée à Brazzaville !

Brazzaville a encore connu une pénurie de carburant depuis la semaine passée. Les pompes sont à sec. Les stations-service sont prises d'assaut, chaque jour, par de longues files d'automobiles. Jusqu'au moment où nous mettions sous presse, les automobilistes et les conducteurs de taxis-motos se bousculaient toujours devant les stations d'essence. Et en l'absence d'informations de la part du ministère concerné, les Brazzavillois spéculent. Que se passe-t-il ? Pourquoi les autorités ne fournissent-elles aucune explication à l'opinion nationale ? Mystère. Pénurie de carburant, délestages d'électricité, rationnement de la fourniture d'eau potable, la vie est un calvaire dans la capitale d'un pays pétrolier mais appauvri.

Point de souvenir d'un des pères fondateurs de l'ex-OUA ?

Des Congolais se posent la question. A la célébration de la Journée de l'Afrique, le 25 mai 2026 à Brazzaville, le discours du président Denis Sassou-Nguesso a été marqué par, entre autres, un hommage aux héros de l'indépendance africaine. Le chef de l'Etat congolais a égrené un chapelet de noms des pères fondateurs de l'ex-OUA devenue UA (Union africaine), mais des Congolais font observer que le nom de l'abbé Fulbert Youlou n'a pas été cité. Sur la fresque représentant les pères fondateurs de l'OUA, au Hall Africa, à Addis-Abeba, son effigie est au deuxième plan, à côté de celle du Ghanéen Kwame Nkrumah.

En pleine prière, une femme se fait voler son sac

C'est un fait inédit qui s'est produit la semaine passée à la paroisse Saint-Pierre Claver, à Bacongo, (Arrondissement 2 de Brazzaville). En pleine adoration du Très-Saint Sacrement, un jeune homme a volé le sac d'une femme. Cette dernière était en prosternation et son sac placé sur le banc. Mais, le voleur, qui donnait l'impression d'être venu prier lui aussi, a usé de toute son ingéniosité pour s'emparer du sac. Il a, ensuite, disparu dans la nature, a annoncé le curé de la paroisse. Comme quoi, prier ne suffit pas, il faut moraliser les gens pour qu'ils sachent se tenir en société.

Jean Olessongo Ondaye: des actions concrètes pour assainir les services d'immigration

Selon le journal en ligne "Le Journal de Brazza", «six rabatteurs ont été arrêtés en flagrant délit dans l'enceinte de la préfecture de Brazzaville». Le confrère affirme que «ces intermédiaires approchaient les usagers venus effectuer des démarches administratives, leur promettant l'obtention rapide de passeports en échange de sommes d'argent pouvant dépasser 250 000 FCFA». Les individus interpellés opéraient, écrit-il, «sans discrétion dans les couloirs et la cour de la préfecture, ciblant particulièrement les demandeurs désireux d'accélérer le traitement de leurs dossiers». Au moment de leur arrestation, «les rabatteurs étaient en possession d'importantes sommes d'argent ainsi que de plusieurs dossiers administratifs liés à leurs transactions avec des usagers. Les auditions menées par les enquêteurs ont permis de mettre au jour l'existence d'un réseau plus vaste impliquant certains agents de la force publique», révèle notre confrère. Et d'après plusieurs sources concordantes, «pas moins de 56 policiers seraient actuellement soupçonnés d'entretenir des liens avec ce système frauduleux. Parmi eux figureraient des officiers, ainsi que des hauts gradés». On peut penser que par cette opération le ministre de l'Intérieur est passé à la vitesse supérieure. Affaire à suivre.

«Cartes sur table ou le devoir de transmettre», de Bernard Mackiza

Son entourage familial et ses amis l'encourageaient à laisser une trace écrite. C'est fait : Bernard Mackiza, 92 ans, premier responsable laïc congolais de notre journal, pendant près de vingt ans, a décidé de transmettre son expérience, ses convictions et sa vision du métier de journaliste dans un livre-entretien avec Viclaire Malonga, journaliste de La Semaine Africaine lui aussi. L'ouvrage est le récit d'une vie consacrée à l'information, mais aussi une réflexion sur l'avenir du journalisme. Dans ces entretiens avec son jeune confrère, l'ancien directeur de publication de La Semaine Africaine invite les jeunes journalistes à exercer leur métier avec dignité, rigueur et responsabilité, puis à préserver la recherche de la vérité, le respect de l'éthique, la qualité de l'écriture et le service du bien commun. Son livre sera présenté le jeudi 18 juin 2026 à 14h, à l'hôtel de l'ACERAC à Brazzaville.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

ASSAINISSEMENT

Juste Désiré Mondélé passe à l'action dans les CSI !

Le ministre de l'Assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier, Juste Désiré Mondélé, a consacré le premier samedi du mois à une opération d'assainissement menée au sein des Centres de Santé Intégrés (CSI) de Madibou et de Makélékélé, ainsi que sur l'avenue du régiment blindés à Ouenzé.

Dans les CSI, l'action a concerné la désinfection, la dératisation et la réfection de la peinture des murs de clôture, en plus de la remise de bacs à ordures.

À Madibou, l'opération s'est déroulée en présence du secrétaire général de la mairie, du représentant du secrétaire général Afrique centrale de la Francophonie, du directeur départemental de la santé, du médecin chef du district sanitaire, ainsi que des chefs de quartier. Pour le secrétaire général de la mairie de Madibou, cet arrondissement accorde une importance primordiale à la santé de ses populations. Il a souligné que cette initiative constitue un acte fort de salubrité, de prévention et de dignité à l'endroit des patients, du personnel soignant et des familles fréquentant le centre.

«Le don de bacs à ordures

contribue à l'amélioration de la gestion des déchets médicaux. Cette action traduit concrètement la vision du Gouvernement: un développement local ancré dans des résultats visibles qui améliore directement le cadre de vie des citoyens», a déclaré Etienne Juvia Okabande Ossema.

Il a également assuré le ministre de la mobilisation de l'ensemble de l'équipe administrative, afin d'assurer la réussite de l'opération et d'en garantir la continuité.

Il a ajouté que ce geste doit ouvrir la voie à d'autres collaborations fructueuses entre le ministère et l'arrondissement, afin de faire vivre la coopération décentralisée et le développement local.

Le même type d'actions a été mené au CSI de Makélékélé, où la cheffe du district sanitaire, la docteure Bississila, a for-



Le ministre à pied-d'oeuvre

mulé une doléance portant sur le pavage de l'ensemble de la cour du centre.

Enfin, à Ouenzé, le ministre s'est rendu sur l'avenue du régiment blindés pour une opération visant l'assainissement de la voie, qui sera ensuite pavée, avec l'aménagement d'aires de promenade.

Dans ce cadre, il est prévu de recourir à l'approche HIMO, afin que l'entreprise utilise comme main-d'oeuvre des jeunes riverains, pour leur permettre d'apprendre à poser les pavés. Selon le ministre, il s'agit d'une

directive claire du Chef de l'Etat visant à recourir systématiquement à cette mobilisation, prioritairement auprès des jeunes.

À la veille de la rentrée scolaire, l'attention sera portée sur les établissements scolaires, avec l'objectif de privilégier une démarche durable: «L'idée, c'est de favoriser une approche durable, parce que lorsque les citoyens s'approprient la démarche, cela permet d'inscrire l'assainissement dans la durée», a conclu le ministre.

COOPERATION BILATERALE

Brazzaville et Rome célèbrent 80 ans de la République italienne

L'Ambassade d'Italie en République du Congo a célébré, le mardi 2 juin 2026 à Brazzaville, le 80^e anniversaire de la République italienne. La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Constant-Serges Bounda, et d'autres ministres représentant le gouvernement congolais, ainsi que de plusieurs ambassadeurs, représentants d'organisations internationales, membres du corps diplomatique, partenaires économiques et membres de la communauté italienne vivant au Congo.

Dans son allocution, l'ambassadeur d'Italie au Congo, Enrico Nunziata, a rappelé la portée historique du référendum du 2 juin 1946 qui a conduit à la naissance de la République italienne après la Seconde Guerre mondiale. Selon lui, cette date demeure le symbole des valeurs fondatrices de l'Italie moderne, notamment la liberté, la démocratie, la justice sociale, la solidarité et la paix.

L'ambassadeur a également mis en avant l'importance du vote des femmes lors de ce référendum historique. A cette occasion, une exposition consacrée au 80^e anniversaire du droit de vote des femmes italiennes a été présentée aux invités. Celle-ci retrace le parcours de plusieurs personnalités féminines italiennes qui se sont illustrées dans les domaines scientifique, politique, culturel et social. Abordant les relations bilatérales, Enrico Nunziata a souligné le dynamisme du partenariat entre l'Italie et la République du Congo, ren-

forcé notamment à la suite du Sommet Italie-Afrique tenu à Rome en janvier 2024. Il a réaffirmé la volonté de son pays d'accompagner le Congo dans sa stratégie de développement à travers des projets concrets et des investissements durables. Parmi les principaux axes de coopération évoqués figurent l'énergie, avec les investissements de l'entreprise ENI, les infrastruc-



Le ministre Constant-Serge Bounda et l'ambassadeur Enrico Nunziata

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance culturelle et conviviale rythmée par des prestations artistiques, notamment celles des Bantous de la Capitale et de la violoniste Mariuszka, illustrant la richesse des échanges culturels entre les peuples italien et congolais.

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance culturelle et conviviale rythmée par des prestations artistiques, notamment celles des Bantous de la Capitale et de la violoniste Mariuszka, illustrant la richesse des échanges culturels entre les peuples italien et congolais.

Darhovie
KETTE BONAZEBI

OUVERTURE ANNONCEE DES STADES DE FOOTBALL

La reprise des compétitions désormais envisagée

La Fédération congolaise de football (FECOFOOT) a reçu l'autorisation du ministère des Sports pour accéder aux installations sportives, ouvrant ainsi la voie à la reprise des compétitions nationales.

La nouvelle de la réouverture des stades est tombée lundi 8 juin 2026. C'est par une note officielle que le ministère autorise l'instance dirigeante du football congolais à réoccuper les stades fermés depuis 2024, en raison de désaccords persistants entre les deux structures. Entraînant, depuis lors, l'arrêt des compétitions nationales de football. Privés de terrain, clubs et joueurs peinaient à maintenir le rythme, tandis que la passion du public s'était vue peu à peu étouffée. Plusieurs voix s'étaient élevées pour demander au gouvernement d'agir rapidement et de rouvrir les stades dans les meilleures conditions de sécurité. Enfin, c'est chose faite.

La décision officialisée par le ministère des Sports est importante puisqu'elle va marquer un nouveau départ pour le ballon rond au Congo. Elle redonne espoir aux équipes, aux jeunes talents et à tous les acteurs du football local. La reprise des compétitions marquera la fin du chômage pour les joueurs. Ils vont reprendre le chemin des



terrains et exercer leur métier comme ils l'ont toujours souhaité.

Toutefois, la tutelle a décidé d'imposer des exigences avant toute reprise des activités, notamment en matière d'application des textes réglementaires, d'assurance adaptée, de crédibilité des compétitions et de l'arbitrage; d'entretien et de sécurisation des infrastructures sportive. On peut dire que c'est

une sortie de crise après plus de deux années de paralysie. La balle est désormais dans le camp de la FECOFOOT. Elle pourrait organiser une concertation avec les clubs, pour passer au crible les modalités de relance. Reste aussi que le ministère des Sports laisse la Fédération fonctionner librement dans le respect de ses statuts.

Franck SOUAPIBOU

Etude de Maître Bertille Fathe Thècle TATY DJEMBO-PEMBA

Notaire à Pointe-Noire

Bd du Général Charles de Gaulle, 1er étage de l'immeuble sis derrière le Garage, avant la pharmacie LAJAG, Centre-ville
B.P. 4322 Tél. 06 838 02 72/05 361 57 08 République du Congo

INSERTION LEGALE

«EZECHIEL SERVICES» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Capital social de Francs CFA :

Un Million (1 000 000) Siège social : 20 Rue Sekou-Doumé, Centre-ville.

RCCM : CG-PNR-01-2026-B13-00090

Pointe-Noire - République du Congo

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 02 Juin 2025, enregistré à Pointe-Noire, le 20 Juin 2025, sous folio 114/39, n° 4834, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU).

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

- Transport ;
- Immobilier ;
- Commerce Général ;
- Import-Export ;
- Prestation de services Onshore et Offshore.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION : «EZECHIEL SERVICES» SARLU.

SIÈGE SOCIAL : 20 Rue Sekou-Doumé, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

GERANCE : Monsieur Justy Rovick EKIA est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée de quatre (4) ans.

RCCM : CG-PNR-01-2026-B13-00090.

FORMALITE LEGALE : Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 10 Avril 2026, sous le numéro CG-PNR-01-2026-B00210.

Fait à Pointe-Noire, le 18 Mai 2026

Pour avis
Maître Bertille Fathe Thècle
TATY DJEMBO-PEMBA,
Notaire.

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Notaire

Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC face au stade Franco ANSELM, Centre-ville, téléphone : (242) 06 976 66 12/ 05 575 20 98, E-Mail : maitresaultia@gmail.com. République du Congo.

INSERTION LEGALE

GROUPE CIDES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

AU CAPITAL DE 10.000.000 FCFA

Siège Social : Arrondissement n°02 Mvou-Mvou, Zone industrielle de la foire, YARD

OCEAN EXPRESS, village des pêcheurs

RCCM n° CG-PNR-01-2012-B12-00096

Pointe-Noire

REPUBLIQUE DU CONGO

Il ressort d'un acte établi en la forme authentique reçu par Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, en date du deux avril deux mil vingt-six, consistant en un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, dûment enregistré en date du huit avril deux mil vingt-six sous le folio 066/15, n°3043, que les associés de la société initialement dénommée «CORDE INDUSTRIELLE DEVELOPPEMENT ENERGIE SOLAIRE DU CONGO», ont pris les résolutions suivantes :

CESSION DES PARTS SOCIALES : La totalité des parts sociales détenues par la société ALTRAD PREZIOSO SASU (ex PREZIOSO LINJBYGG SASU), ont été cédées au profit de Monsieur Florent-Alexandre MANCHON et de Madame Lesmy Gisela ATARAMA VERA.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL: La société a désormais pour objet: Tous travaux en hauteur sur cordes: inspections, maintenance, nettoyage, peinture, travaux en espace confinés, travaux ARL; -Installation de protection collective: ligne de vie; -Travaux de métallisation, traitement anti-corrosion; -Etude et pose d'équipements photovoltaïque; -Bâtimement et travaux publics (BTP); -Echafaudage, élagage et entretiens des espaces verts; -Le drone; -Import-Export; -Vente des équipements de protection individuels (EPI) classe 3 et divers; -Mise à disposition du personnel; -Formations; -Remotely Operated Vehicule (ROV); -Décapage laser; -Oxyfree.

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE: La société initialement dénommée «CORDE IN-

DUSTRIELLE DEVELOPPEMENT ENERGIE SOLAIRE DU CONGO», prend désormais la dénomination sociale suivante : «GROUPE CIDES» TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE : la société «GROUPE CIDES» prend désormais la forme juridique de Société par Actions Simplifiée (SAS).

NOMINATION DES ORGANES DE DIRECTION : -Monsieur Florent-Alexandre MANCHON est nommé Président pour de six (06) ans renouvelables ; -Madame Lesmy Gisela ATARAMA VERA est nommée Directrice Générale pour une durée de six (06) ans renouvelables.

MISE A JOUR DES STATUTS : En conséquence desdites modifications, les statuts de la société ont été mis à jour par la Notaire soussignée en date du dix avril deux mil vingt-six, et dûment enregistrés par le service de l'enregistrement des domaines et timbres de la ville de Pointe-Noire, en date du quinze avril deux mil vingt-six.

DEPOT LEGAL : Dépôt desdits actes a été fait au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le quatorze avril deux mil vingt-six, puis enregistré sous le numéro de formalité CG-PNR-01-2026-D-00272.

Pour insertion
Maître Sévériny Soltia BITSINDOU
NDIHOULOU

AFRIQUE DU SUD

Cyrille Ramaphosa apaise les tensions sur la question migratoire

A l'approche de l'échéance du 30 juin fixée par plusieurs mouvements hostiles à l'immigration clandestine, le président sud-africain Cyril Ramaphosa a pris la parole dimanche 7 juin pour apaiser les tensions grandissantes autour de la présence des étrangers dans son pays. Dans une allocution d'une trentaine de minutes, il a réaffirmé l'engagement de son gouvernement à lutter contre l'immigration irrégulière tout en condamnant fermement les discours xénophobes.



Cyrille Ramaphosa recadre l'opinion à propos des violences dans son pays

Cyril Ramaphosa a détaillé les mesures déjà engagées par les autorités. Celles-ci comprennent notamment le renforcement du contrôle aux frontières, une surveillance accrue des entreprises employant des travailleurs en situation irrégulière ainsi que la modernisation du système national d'immigration afin d'en améliorer l'efficacité. Le président sud-africain a également annoncé la création prochaine de tribunaux spécialisés chargés d'accélérer les procédures d'expul-

sion des migrants en situation irrégulière. Des sanctions plus sévères, pouvant aller jusqu'à des peines d'emprisonnement, seront appliquées aux employeurs qui contreviennent à la législation sur l'immigration. Dans son intervention, Cyril Ramaphosa a tenu à dissocier les préoccupations légitimes de la population des actes de violence visant les ressortissants étrangers. «Le peuple sud-africain n'est pas xénophobe», a-t-il affirmé, rappelant qu'il n'existe aucune place dans le pays pour

la xénophobie, le racisme, l'afrophobie ou toute autre forme d'intolérance. Cyril Ramaphosa a surtout dénoncé l'action de certains groupes qu'il accuse d'exploiter les inquiétudes liées à l'immigration à des fins politiques. Selon lui, ces mouvements cherchent à attiser les divisions sociales et à encourager la violence. Il a également mis en garde contre les campagnes de désinformation diffusées sur les réseaux sociaux, accusées d'alimenter les tensions en propageant de fausses infor-

mations sur les flux migratoires. Le Mozambique affirme que sept de ses ressortissants ont perdu la vie lors des violences survenues ces dernières semaines en Afrique du Sud. Les autorités sud-africaines contestent toutefois ce bilan et ne reconnaissent officiellement que le décès de deux citoyens mozambicains. La montée des tensions place le président Ramaphosa et le Congrès national africain (ANC) sous une pression croissante. A cinq mois des élections municipales, le gouvernement est confronté à l'obligation de répondre aux préoccupations de la population tout en préservant la cohésion sociale et le respect des droits fondamentaux. Parallèlement, le ministre sud-africain des Affaires étrangères a critiqué le l'attitude du Ghana, qui a récemment organisé le rapatriement de plusieurs centaines de ses ressortissants. Pretoria dénonce une médiatisation excessive de cette opération, qualifiée de «spectacle public», susceptible d'alimenter davantage les tensions régionales autour de la question migratoire.

Gaule D'AMBERT

RD CONGO

La riposte contre Ebola s'organise à Bunia et ailleurs

La commissaire européenne à la coopération internationale, à l'aide humanitaire et à la réaction aux crises, Hadja Lahbib a effectué une visite à Bunia, dans l'Est de la RD Congo, dimanche 7 juin 2026. La capitale de l'Ituri fait face



Un site destiné aux soins des malades atteints d'Ebola

depuis le 15 mai à une nouvelle épidémie d'Ebola et vit désormais au rythme de la riposte. Des grands panneaux ont été installés pour partager des messages de prévention, le tout sous l'œil vigilant du gouverneur militaire, le général Johnny Luboya: «C'est une guerre dans la guerre, parce que d'abord nous avons les groupes armés et maintenant nous avons cette deuxième guerre qui est l'épidémie d'Ebola». Pour gérer ce nouveau front, a-t-il expliqué, «nous avons d'abord un des centres de santé. Nous avons aussi les partenaires qui sont venus nous aider. Et aussi, il faut surtout les communautés, parler avec les communautés, les sensibiliser pour qu'elles comprennent de quoi il s'agit. Nous sommes un dimanche, mais les masques et l'odeur de chlore font leur apparition quand on s'approche des structures de santé. C'est ici au Centre médical évangélique de Nyakunde, qu'un médecin américain a été contaminé au début de l'épidémie. La structure a donc été entièrement vidée. Maintenant les équipes s'apprêtent à reprendre le travail malgré parfois la méfiance des habitants. Les gens ont peur parce qu'on a eu des cas d'Ebola et il y a eu de nombreux décès», a-t-il souligné. Sur place, la commissaire européenne a visité le Centre de traitement d'Ebola installé près du Centre médical évangélique de Nyakunde. Ce centre est opérationnel depuis peu, il comprend deux étages et a une capacité de 50 lits. Depuis son ouverture, les équipes se relaient 24h/24. Hadja Lahbib a annoncé une aide de 5 millions d'euros supplémentaires, en plus de 15 millions déjà décaissés pour l'aide humanitaire, pour soutenir le déploiement des centres de diagnostic dans les zones touchées. L'Union européenne a aussi mis en place un pont aérien qui a livré ces derniers jours près de cent tonnes de matériel à Bunia. Hadja Lahbib a signifié le sens de ce déplacement à Bunia: «Plutôt que de parler d'isolement, de fermeture et de repli sur soi. Aller sur place, montrer sa solidarité, non seulement par le matériel qu'on envoie, par l'argent qu'on débloque d'urgence, mais aussi par une présence. Cela a un impact. Tout d'abord, ça crée de la confiance. On n'a pas peur car on se base sur les données scientifiques qui montrent que cette maladie, ce virus est transmissible à certaines conditions. Si on respecte les gestes barrières, on peut s'en prémunir».

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

Ndjamena au cœur de la gouvernance des semences panafricaines

La 4^e Conférence panafricaine sur la gouvernance des semences et de la foire des semences paysannes, s'est tenue le 2 juin 2026, à Ndjamena, au Tchad.

Dans son discours d'ouverture, Moubarack Abakar Roubo, secrétaire général du ministère de la Production et de l'industrialisation agricole, a souligné: «La tenue de cette conférence traduit non seulement l'importance accordée au Tchad, mais aussi la reconnaissance du rôle essentiel que jouent les agricultures familiales africaines dans la sécurité alimentaire, la résilience climatique et la préservation du patrimoine biologique continental. En effet, les questions liées aux semences occupent une place stratégique dans les politiques agricoles africaines. Car, elles constituent le premier maillon de toute production



Les officiels

agricole». Aussi, a-t-il signifié que, «la diversité des semences symbolise la diversité des traditions, des régimes alimentaires et des stratégies de résilience face aux divers chocs. L'Afrique se doit, à cet effet de renforcer sa souveraineté semencière et les statis-

tiques sont révélatrices. Plus de 80% de semences utilisées en Afrique sont issues des exploitations agricoles familiales, des agriculteurs et des paysans, des semences adaptées à leurs réalités agroécologiques et socio-culturelles». Durant trois jours, les confé-

renciers ont débattu sur les questions de gouvernance des semences, les systèmes semenciers paysans, les politiques continentales et régionales, la numération de l'agriculture, les droits des producteurs, les mécanismes de financement agricole, ainsi que les voies d'une transition agroécologique adaptées aux réalités africaines. C'était en présence d'Anne Maina, représentante de l'Alliance pour la Souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA), d'Olivier Ngardouel Mbainakou, représentant de la Coopération suisse (SWISSAID), de Toguyam Ivere, président de la Plateforme d'échanges et de promotion de l'agriculture familiale au Tchad (PEPAF-Tchad), des représentants des institutions régionales et internationales, des représentants des organisations paysannes et de la société civile.

Alain-P. MASSAMBA

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO Notaire à la Résidence de Pointe-Noire 03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1er étage, B.P :469
Tél. : 05.031.39.32/06.885.49.40 / Email : mbissi.notairesfr@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

AFRIMA TRADE INT SARL
En sigle « A.T.I. SARL »
Siège social :) Quartier CHIC, Immeuble BOUKA 2ème étage 01 Boulevard du 14 Aout 1963, POINTE-NOIRE, (République du Congo)

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription, du versement du capital et des statuts reçus par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date à Pointe-Noire du 29 Avril 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée « AFRIMA TRADE INT SARL » en sigle A.T.I. SARL dont les caractéristiques suivent :

Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA ;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans ;
Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et éventuellement dans l'un des Etats parties à l'Acte Uniforme OHADA ;
Activités des intermédiaires du commerce de gros; Commerce de gros non spécialisé; Culture de céréales; Culture d'autres produits destinés à l'industrie ou l'exploitation; Et généralement, toutes opérations finan-

cières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.
Gérant: Monsieur Rigis Willichery MOUVOU MBOU, Négociant International, demeurant à Pointe-Noire, (République du Congo) quartier MPAKA. Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire MPAKA) le 11 Mai 2026, folio 085/03, sous le numéro 226.
RCCM NO CG-PNR-01-2026-B12-00085

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia
MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
E-mail : etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE CARDIO-VIE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 08 Avril 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 10 Avril 2026, sous le folio 069/4 N°0695, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **CARDIO-VIE** ;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA ;
Siège social: Avenue de la Révolution, Résidence Biabigny, Pointe-Noire, République du Congo ;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo : Consultation de spécialité de cardiologie; Consultation de médecine générale; Exploration échographique cardiographique; Electrocardiogramme (E.G.C); Mesure ambulatoire de la pression artérielle (M.A.P.A) ; Holter tensionnel ; Soins infirmiers; Laboratoire.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur MOUANDA MBOUAKA Mack Duvalier ;
RCCM: CG-PNR-01-2026-B13-00112 du 15 Mai 2026.

Pour insertion légale
Maître Léole Marcelle KOMBO

JUBILE DU DON DE LA VIE DU BON CARDINAL EMILE BIAYENDA

Une Journée portes ouvertes en l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé

De fil en aiguille, les activités contenues dans le calendrier de la Commission diocésaine préparatoire des activités du jubilé du don de la vie du bon Cardinal Emile Biayenda, s'organisent comme prévues.

Mardi 2 juin 2026 dans l'après-midi, l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé a été la première étape d'une série de conférences qui seront organisées dans deux autres paroisses: Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké et Saint-Esprit de Mougali où l'abbé Emile Biayenda aurait séjourné en qualité de curé et de vicaire.

La journée «portes ouvertes» organisée en l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, anciennement Sainte Marie de Ouenzé, a connu un franc succès de par la grande mobilisation des fidèles laïcs arborant l'uniforme de leurs mouvements d'apostolat respectifs.

Placé sur le thème: «Emile Biayenda: Son expérience pastorale à Sainte Marie de Ouenzé», cette journée a eu pour conférencier le père Nazaire Mabanza, sous la modération de l'abbé Georges Thalès M'Boundi et l'animation liturgique de la chorale Sainte Marie de Ouenzé et de la scholas populaire. En présence de l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville et



Le père Nazaire Mabanza

ser en profondeur ce moment fondateur, non pas de manière descriptive seulement, mais comme une clé d'interprétation de toute son action ultérieure. La paroisse Sainte Marie de Ouenzé peut être comprise comme un véritable laboratoire



L'abbé Vincent Massengo

Marie de Ouenzé est hautement significatif. Elle constitue le premier lieu d'exercice du ministère sacerdotal de l'abbé Emile Biayenda, de 1958 à 1962. C'est en ce lieu qu'il célèbre sa première messe, le 9 novembre 1958, quelques



M. César Bimbou

l'ecclésiologie de communion et de fraternité. «La mission catholique de Ouenzé, confiée aux spiritains en 1946 et structurée autour de la paroisse Sainte-Marie de Ouenzé en 1951, se déploie dans une ville de Brazzaville en profonde mutation démographique et sociale. L'urbanisation rapide y fragilise les solidarités traditionnelles et accentue les vulnérabilités quotidiennes, créant une attente nouvelle envers l'Eglise: celle d'une présence capable d'articuler accompagnement spirituel et soutien communautaire».

Le conférencier a indiqué que le ministère pastoral exercé par l'abbé Emile Biayenda à Sainte-Marie de Ouenzé, ne relève pas d'une simple adaptation au contexte urbain, mais d'une mise en œuvre située de l'ecclésiologie de communion issue de Vatican II. «Nommé vicaire à la paroisse Sainte-Marie de Ouenzé en août 1959 par Mgr Michel Bernard, alors archevêque de Brazzaville, puis aumônier de la Légion de



Au premier plan: les membres de la commission préparatoire du jubilé

pastoral, où s'affirme la figure d'un pasteur à la fois attentif, engagé et prophétique. «S'il y a des figures qui ont marqué l'histoire non seulement par les responsabilités qu'elles

ont exercées, mais surtout par l'empreinte intérieure qu'elles laissent dans la mémoire collective. Emile Biayenda est de ces figures dont le nom évoque, tant dans les milieux chrétiens que dans certains mouvements messianiques kongo, une présence, un style et une manière d'être pasteur qui continuent d'inspirer. Le choix de la paroisse Sainte



Les membres de la confrérie Cardinal Emile Biayenda

de l'ensemble des membres de la Commission diocésaine préparatoire sous la coordination de l'abbé Prisque Nsimouessa. Le père Nazaire Mabanza, conférencier principal a souligné que le thème choisi pour cette journée à savoir, «Emile Biayenda: Son expérience pastorale à Sainte Marie de Ouenzé», se propose d'analy-

ser en profondeur ce moment fondateur, non pas de manière descriptive seulement, mais comme une clé d'interprétation de toute son action ultérieure. La paroisse Sainte Marie de Ouenzé peut être comprise comme un véritable laboratoire



Exposition photos sur la vie du Cardinal Emile Biayenda

formes concrètes de présence de l'Eglise. Le deuxième examine l'animation ecclésiale et la formation spirituelle, qui structurent la vie de foi. Le troisième met en lumière une pastorale de paix, de réconciliation et de solidarité, envisagée comme expression concrète de

Marie en 1960, l'abbé Emile Biayenda oriente son action dans une vision participative de l'Eglise, où chaque baptisé est reconnu comme sujet de la mission. Son style pastoral se distingue par une proximité effective et constante. Appelé simplement «Emile» par les fidèles, il privilégie une présence incarnée au cœur des réalités quotidiennes: visites aux malades, prières dans les familles, accompagnement des joies et des épreuves. La paroisse devient ainsi un espace concret de communion, structuré par la participation des laïcs et l'animation des mouvements apostoliques».

Une pastorale d'animation ecclésiale et de formation spirituelle

Son rôle d'aumônier de la Légion de Marie, associé à la présidence de la Curia, ne se réduit pas à une fonction d'encadrement, mais traduit une intelligence du tissu associatif

ecclésial. «Les sorties légionnaires constituent des dispositifs de formation et d'élargissement ecclésial. Celle du 21 mai 1961 à la paroisse Sainte Barbe de Mindouli, sur quatre jours, inaugure une pédagogie de la mobilité ecclésiale. Celle de 1962 vers Léopoldville (ex-Congo belge), avec un accueil à Kimwenza et au Centre culturel catholique de Lovanium, introduit une ouverture transfrontalière du champ pastoral. Du 1er au 4 juin 1963, la deuxième sortie annuelle des légionnaires du Congo se tient à Kisantu, avec une étape marquante au grand séminaire de Mayidi. Les participants y sont reçus par Mgr Pierre Kimbondo, alors à la tête du grand diocèse de Kisantu. Cet événement s'intègre dans un processus d'élargissement de l'expérience ecclésiale, dépassant les limites de la vie paroissiale ordinaire pour ouvrir les acteurs à d'autres lieux et formes de formation chrétienne, ainsi qu'à une compréhension plus large des dynamiques de l'Eglise locale».

Le conférencier a ensuite relevé que l'abbé Emile Biayenda était l'ami de la jeunesse et fondait sa pastorale sur la formation. «L'animation catéchétique, la pastorale de proximité dans les quartiers et la coordination des mouvements d'apostolat (Légions de Marie, foyers chrétiens, Jeunesse ouvrière chrétienne JOC, Jeunesse estudiantine catholique JEC) relèvent d'une formation intégrale, articulant maturation spirituelle et engagement social auprès des plus vulnérables».

Une pastorale de paix, de réconciliation et de solidarité

Le ministère paroissial de l'abbé Emile Biayenda à Sainte-Marie de Ouenzé met en évidence la convergence de plusieurs traits structurants: une proximité effective avec les fidèles, une attention soutenue à la formation humaine et spirituelle, ainsi qu'une orientation explicite vers la paix, la réconciliation et l'unité ecclésiale.

Clôturant sa conférence, le père Nazaire Mabanza a insisté sur le caractère historique

que revêt ce jubilé, afin de faire découvrir aux chrétiens la figure de Biayenda, ce qu'il a été pour sa famille biologique, son Eglise et son pays. Il a invité le peuple de Dieu à s'approprier cet héritage laissé par l'abbé Emile Biayenda.

A la lumière de la conférence donnée par le père Nazaire Mabanza, le vicaire général, l'abbé Vincent Massengo s'est appesanti sur les faits saillants qui ont marqué la vie du jeune Biayenda, à commencer par sa tendre enfance au séminaire, la prêtrise et l'épiscopat (le cardinalat). Dans une église archicomble prise d'assaut par de nombreux fidèles laïcs, grâce à une mobilisation bien réussie du curé de la paroisse qui s'est investi personnellement, le vicaire général s'est exprimé en français, lingala et kituba pour mieux véhiculer le message de paix, de réconciliation et d'unité nationale prôné par le Cardinal Emile Biayenda qui est un patrimoine national. «Pour ses nombreux déplacements entre Sainte Marie et Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké, Biayenda utilisait le vélo Solex. Ainsi, pour célébrer un jubilé, trois piliers qu'il faut observer: remettre les dettes, effectuer un pèlerinage pour une indulgence plénière, se réconcilier et se repentir».

Enfin, les participants à cette journée ont suivi avec une attention particulière, le témoignage fait par M. César Bimbou, un ancien de la paroisse qui a vécu aux côtés de l'abbé Emile Biayenda en qualité de coiffeur. Ce dernier a fait savoir qu'il n'a jamais été coiffeur et c'est sur la tête de Biayenda qu'il a appris le métier.

Dans le prolongement de l'itinéraire pastoral de la Commission diocésaine préparatoire de ce jubilé, la paroisse Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké où l'abbé Emile Biayenda a exercé la charge de curé, sera la prochaine étape.

Une exposition photos, journaux et autres articles sur la vie du cardinal Emile Biayenda a clos cette journée.

Pascal BIOZI KIMINOU

ANNONCE

La Congrégation des religieuses de Notre-Dame du Rosaire s'apprête à célébrer le 55ème anniversaire du rappel à Dieu de son fondateur, Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville (1917 - 1971). L'événement sera marqué par des Journées portes ouvertes qui se tiennent du jeudi 11 au samedi 13 juin 2026, à la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, sur le thème: «Monseigneur Mbemba: un pasteur qui a su organiser son Eglise». L'ouverture de ces journées le jeudi 11 juin coïncide avec la cérémonie de dédicace du livre «Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville» de Sr Marie-Brigitte Yengo, supérieure générale de la congrégation, publié aux éditions LMI de Pointe-Noire. Ces Journées portes ouvertes se clôtureront dimanche 14 juin 2026 par une célébration eucharistique à 10h30 en la cathédrale Sacré-Cœur. Au cours de celle-ci, une sœur membre de la congrégation va émettre ses vœux perpétuels et trois autres vont célébrer leurs jubilés.

Pour tout contact:

Tél.: +242 06 832 89 47

Email: srosairebrazza@yahoo.fr

NECROLOGIE

M. Blaise BIKINDOU, ancien agent de l'imprimerie Saint-Paul et la famille Mbembé annoncent le décès de leur mère, sœur, tante et grand-mère, NAMBOU Marie, membre de la Scholas populaire de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, survenu le samedi 30 mai 2026 à Brazzaville. Le deuil se tient au n°3 de la rue Ikomi, quartier Kinsoundi non loin de la ferme Nzoko. Les obsèques auront lieu le samedi 13 juin 2026 au village Nsinga Banana-Boko.



Voici le programme

Vendredi 12 juin 2026

- 9h: Levée de corps à la morgue municipale de Makélékélé;
- 11h: Arrivée de la dépouille en l'église Saint Kisito de la Météo et messe des funérailles;
- 12h: Départ pour le village Nsinga Banana-Boko.

Samedi 13 juin 2026

- 12h: Inhumation au cimetière familial de Nsinga Banana-Boko;
- 14h: Fin de la cérémonie.

PAROISSE NOTRE-DAME DE LOURDES (ARGENTEUIL-FRANCE)

Mgr Abel Liluala au centre de sa diaspora

Argenteuil est l'une des plus grandes communes situées au nord-ouest de Paris sur les bords de la Seine. Le dimanche 17 mai 2026, la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes a vécu l'un des moments les plus marquants de l'histoire récente de la diaspora de l'archidiocèse de Pointe-Noire en France. La communauté congolaise de la région parisienne et au-delà s'est donné rendez-vous pour accueillir Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, en visite pastorale en France auprès des prêtres et des fidèles de son archidiocèse basés en Europe. Cette visite a été marquée par une célébration eucharistique qu'il a lui-même présidée. Mgr l'archevêque était entouré des prêtres venus d'Espagne, d'Italie et de France.



Mgr Abel Liluala présidant l'eucharistie

La messe a été retransmise en direct sur Ziana TV, chaîne YouTube de la diaspora congolaise en France, en partenariat avec Radio Maria, Radio diocésaine de Pointe-Noire, permettant à des milliers de fidèles restés au Congo de vivre ces moments de communion avec ceux de l'Europe.

Une visite pastorale bien préparée et un accueil chaleureux réussit

Dans une circulaire datée du 25 octobre 2025, Mgr Abel Liluala avait annoncé cette visite pastorale, donnant à tous, fidèles et prêtres, le temps de se préparer et d'organiser l'événement. Sous la coordination de l'abbé Euloge Lembela, curé de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes d'Argenteuil et vicaire épiscopal chargé des prêtres de l'étranger; en présence de l'abbé Farel Nance Djembo, vicaire général de Pointe-Noire. La rencontre a connu un franc succès, empreint d'une joie communicative.

Le dimanche 17 mai, les fidèles, pour certains étaient vêtus de l'uniforme de leurs mouvements d'apostolat, signe visible d'un attachement profond à leur Église. Ils étaient venus d'Allemagne et des différentes villes de France,

réunis autour de leur pasteur dans la ferveur populaire. Ce fut un retour aux sources, une façon de renouer et de communier avec l'Église de Pointe-Noire. Deux jours de rencontres avec la diaspora

Pendant deux jours, Mgr Liluala a rencontré les prêtres en mission en Europe ainsi que les fidèles de la diaspora, illustrant son souci de maintenir des liens solides, malgré la distance. Le samedi 16 mai, Mgr l'archevêque a réuni à la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes 30 prêtres environ et diacres en mission. Après un échange collectif sur leur ministère, il s'est entretenu individuellement avec eux, abordant les défis de la mission loin de la terre natale, renforçant ainsi la communion avec le clergé.

La journée du dimanche, Mgr Liluala a présenté sa vision pour son archidiocèse, ses priorités pastorales et les chantiers en cours de réalisation. Comment maintenir le lien avec l'Église locale, mieux accompagner les prêtres en mission et structurer davantage la présence des communautés de Pointe-Noire en Europe? D'une même voix, les prêtres ont exprimé le souhait de voir leur archevêque venir les rencontrer régulièrement. Pour beaucoup d'entre eux, c'était la première fois d'être en face de leur pasteur depuis son ordination épiscopale, le 24 février 2024. C'est dans ce climat de fraternité retrouvée qu'a débuté la célébration eucharistique.

Un message d'unité et de proximité véhiculé au peuple de Dieu Dans son homélie et prenant appui sur les textes bibliques du 7e dimanche de Pâques, notamment les Actes des Apôtres, la première lettre de Pierre et l'Évangile de Jean, Mgr Liluala a parlé avec franchise à son peuple. Il a mis des mots sur ce que beaucoup vivent sans toujours pouvoir l'exprimer: la réalité d'une existence suspendue entre deux mondes, entre la terre natale et le pays d'accueil, entre les racines et l'horizon. Et dans cet entre-deux, il a proposé un ancrage: celui d'une prière vivante, personnelle, enracinée dans le Christ, loin d'une pratique religieuse réduite à la routine ou à la forme. Mais c'est sur l'unité que sa parole a résonné le plus fort. Conscient des divisions sociales, ethniques et communautaires parfois présentes en diaspora, Mgr l'archevêque a rappelé que la foi peut les transcender. Reprenant la prière sacerdotale de Jésus dans Jean 17: «Qu'ils soient un», l'archevêque a dit que cette unité n'est pas un idéal lointain, mais une vocation concrète, ici et maintenant, sur le sol européen. Aux prêtres de la diaspora, l'archevêque leur a adressé une parole d'encouragement et de confiance pour leur mission. Avant de les décrire comme des sarmets solidement enracinés dans le Christ en terre étrangère, non des exilés subsistant leur sort, mais des envoyés de Dieu portant du fruit là où la Providence les a placés.

Enfin, Mgr Liluala a confié la diaspora de son archidiocèse et le Congo tout entier entre les mains de la Vierge Marie, Reine du Congo pour que la paix et l'unité règne à jamais.

Un ancien du diocèse basé en France s'exprime

«Mgr Abel est une grâce pour l'Église de Pointe-Noire et pour toute l'Église du Congo. Beau-coup de Congolais ne le savent pas encore, mais ils le découvriront. Les critiques dont il a été l'objet sont largement infondées. Nous avons connu les anciens évêques du Congo qui incarnent la sagesse et la paternité spirituelle, de véritables guides pour l'Église et ses fidèles. Aujourd'hui, l'Église du Congo est trop souvent au cœur de polémiques sur les réseaux sociaux, parfois pour des sujets futiles. Cela rappelle l'importance de prier pour l'unité de notre Église, afin que sa mission première, guider les fidèles dans la foi et le service, ne soit pas éclipsée par des querelles sans fondement.»

Il sied de noter que l'histoire de la commune d'Argenteuil remonte au Moyen âge, autour d'une abbaye bénédictine fondée dès le VIIe siècle, réputée pour avoir conservé la tunique du Christ. Au fil des siècles, la ville s'est transformée en cité ouvrière et populaire, marquée par plusieurs vagues d'immigration, italienne, espagnole, portugaise et africaine. Claude Monet y a également posé son chevalet, faisant d'Argenteuil l'un des berceaux de l'impressionnisme français.

La paroisse Notre-Dame-de-Lourdes, fondée au début du XXe siècle, a vu sa première chapelle construite en 1908. Érigée en paroisse en 1920, elle est devenue au fil des décennies un lieu de rassemblement pour les communautés immigrées du quartier. Aujourd'hui, c'est une paroisse vivante, multiculturelle et ouverte. Elle demeure un symbole de la diversité de l'Église catholique en région parisienne.

Séverin MOUSSAVOU
Envoyé spécial à Argenteuil

ONZIEME DIMANCHE ORDINAIRE - ANNEE A

«La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux»

Textes: Ex 19,2-6a; Ps 99; Rm 5,6-11; Mt 9,36-10

Frères et sœurs bien-aimés,

En ce 11e dimanche du temps ordinaire, la Parole de Dieu nous révèle un Dieu qui voit, qui appelle et qui envoie: dans la première lecture, le Seigneur rappelle à Israël qu'il l'a porté «comme sur des ailes d'aigle» pour en faire un peuple qui lui appartient, une nation appelée à refléter sa sainteté au milieu du monde; et dans l'évangile, Jésus est saisi de compassion devant les foules fatiguées et abattues, comme des brebis sans berger, et il appelle ses disciples pour les envoyer en mission, leur confiant une responsabilité immense: annoncer le Royaume, guérir les malades, relever les cœurs brisés, redonner espérance; cette parole, frères et sœurs, rejoint profondément notre réalité au Congo-Brazzaville, car nous aussi nous voyons ces foules fatiguées: des familles qui peinent à joindre les deux bouts malgré leurs efforts, des jeunes diplômés sans emploi qui perdent confiance en l'avenir, des travailleurs découragés par l'injustice ou le manque de reconnaissance, des populations rurales parfois oubliées, des tensions sociales et politiques qui fragilisent la cohésion nationale, et parfois même, dans l'Église, des fidèles qui se sentent éloignés ou incompris; face à cela, Jésus ne détourne pas le regard, il ne condamne pas, il est ému, profondément touché, et cette compassion devient action: il appelle et il envoie.

Mais ce qui est frappant, c'est que Jésus ne choisit pas des personnes parfaites, puissantes ou riches; il appelle des hommes simples, avec leurs limites, pour en faire des apôtres capables de transformer le monde; cela veut dire que chacun de nous, ici et maintenant, est concerné: Dieu n'attend pas que tout soit parfait dans notre vie pour nous confier une mission, il nous appelle tels que nous sommes, dans notre réalité concrète; être chrétien au Congo aujourd'hui, ce n'est pas seulement appartenir à une communauté ou pratiquer des rites, c'est répondre à cet appel à être acteur de transformation dans notre société; dans un contexte où la corruption peut sembler normale, où l'injustice peut décourager, où certains utilisent le pouvoir pour leur intérêt personnel, le chrétien est appelé à être différent: un homme, une femme de vérité, d'intégrité, de service; cela peut paraître difficile, voire risqué, mais c'est précisément là que notre témoignage devient lumière.

Frères et sœurs,

Jésus dit: «La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux»; cette parole est d'une actualité brûlante pour notre pays: les besoins sont immenses - besoin de paix, de justice, d'éducation, de santé, de gouvernance responsable - mais les personnes prêtes à s'engager avec droiture et désintéressement sont encore trop peu nombreuses; souvent, nous attendons que les autres changent les choses: les autorités, les responsables, l'Église... mais aujourd'hui, le Christ renverse la perspective: il nous dit que nous sommes, nous-mêmes, les ouvriers attendus; chacun à sa place, avec ses talents, peut contribuer à bâtir une société plus juste et plus fraternelle; le fonctionnaire qui refuse un pot-de-vin, le commerçant qui pratique des prix justes, le parent qui éduque ses enfants dans la droiture, le jeune qui choisit l'effort plutôt que la facilité, le responsable politique qui cherche réellement le bien commun: tous participent à cette moisson de Dieu.

Et l'Église, dans ce contexte, a une mission essentielle: elle ne doit pas seulement être un lieu de prière, mais une présence vivante au cœur de la société, une voix qui éclaire les consciences, qui encourage le dialogue, qui défend les plus faibles, qui appelle à la réconciliation et à la paix; elle doit aussi se regarder elle-même avec vérité, pour être cohérente avec l'évangile qu'elle annonce, afin que son témoignage soit crédible et porteur d'espérance; car si l'Église est fidèle à sa mission, elle devient réellement ce signe de la compassion du Christ pour tous.

Enfin, frères et sœurs, Jésus envoie ses disciples sans richesse, sans puissance humaine, mais avec une autorité qui vient de Dieu: cela nous rappelle que notre force ne vient pas de nos moyens matériels, mais de notre foi et de notre confiance en Dieu; dans un monde où beaucoup pensent que seule la puissance économique ou politique peut changer les choses, nous sommes appelés à croire que l'amour, la justice et la vérité ont une force bien plus grande et durable.

Que l'eucharistie ravive en nous la conscience de notre vocation: nous ne sommes pas seulement des spectateurs de la situation de notre pays, nous sommes appelés à en être des artisans de transformation; que le Seigneur nous donne le courage de répondre à son appel, malgré nos peurs et nos limites, afin que, dans le Congo d'aujourd'hui, surgissent des hommes et des femmes engagés, porteurs d'espérance, bâtisseurs de paix, témoins d'une foi vivante; et que, par notre engagement fidèle, le Royaume de Dieu grandisse au cœur de notre histoire, pour que notre pays devienne toujours davantage une terre de justice, de fraternité et de vie digne pour tous. Amen!

Abbé Serge BABINGUI
Diocèse de Nantes (France)

PAROISSE CŒUR IMMACULÉE DE MARIE DE SOUANKE (DIOCESE DE OUESSO)

Mgr Brice Armand Ibombo en visite pastorale et canonique

Il y a des événements qui marquent la vie pastorale de l'Église. La paroisse Cœur Immaculée de Marie de Souanké, nichée au cœur de la forêt congolaise, a accueilli du 22 au 24 mai 2026, Mgr Brice Armand Ibombo pour une visite pastorale et canonique. Cette visite pastorale s'est muée en événement diocésain majeur: la clôture officielle du séminaire de Vie dans l'Esprit, appelé «les Sept semaines» qu'organise chaque année le Renouveau Charismatique.



Mgr Brice Armand Ibombo (Ph d'archives)

Ce parcours de formation spirituelle et charismatique des fidèles laïcs, toute obédience confondue, se déroule pendant sept semaines. Elle s'ouvre le dimanche de Pâques pour se refermer dans le feu de l'effusion du Saint-Esprit en la solennité de la Pentecôte.

En route pour Souanké A 13h30, le vendredi 22 mai, le cortège épiscopal s'ébranle en direction de la Communauté urbaine de Souanké. Après plusieurs heures de route, il arrive à la paroisse Cœur Immaculée de Marie, accueilli par de nombreux fidèles

laïcs en liesse, à travers la cohue des taxis Motos, sous le regard attentif des forces de l'ordre de la localité.

19h30, le noyau diocésain du Renouveau Charismatique arrive sur les lieux et la soirée peut commencer. Un concert de chants animé par les mouvements d'apostolat de la paroisse d'accueil, suivi de trois heures de louange.

Le samedi 23 mai, Mgr Brice Armand Ibombo est allé présenter les civilités aux autorités locales. Pendant ce temps, les délégations des paroisses

Saint Michel de Pokola, Christ-Roi de Ngombé, Notre-Dame de la Visitation de Mindongo, de Kabos, de Ngbala et de la Cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso affluaient Souanké.

Une nuit de l'Esprit pleine de grâce 165 participants réunis dans une ferveur populaire autour de six prêtres, trois diacres et sous la clairvoyance de l'évêque, dont lui-même est adepte du Renouveau Charismatique. Prière d'intercession, chants de louange, d'adoration et d'action de grâce, accompagnés des strophes de Veni

Creator entonné par l'Archiconfrérie du Saint-Esprit, ont marqué cette nuit de grâce.

Célébration de la Pentecôte

Le dimanche 24 mai en la solennité de la Pentecôte, Mgr Brice Armand Ibombo a présidé l'eucharistie en l'Église Cœur Immaculée de Marie au cours de laquelle, il a administré le sacrement de confirmation à 15 catéchumènes dont trois de Ngbala et douze de la paroisse d'accueil, principalement des peuples autochtones.

Dans l'homélie qu'il a prononcée, Mgr Ibombo les a envoyés vivre sous la mouvance de l'Esprit, entretenir la flamme allumée et témoigner Jésus. Selon la tradition, la clôture des Sept semaines est un rendez-vous diocésain qui regroupe toutes les paroisses. Ce que la paroisse Cœur Immaculée de Marie de Souanké a vécu pendant les trois jours, ne s'efface pas facilement. Car une Église s'était rassemblée, a veillé, a prié et a reçu les dons de l'Esprit-Saint.

Séverin MOUSSAVOU
Paroisse Cœur Immaculée de Marie de Souanké

FETE NATIONALE D'ITALIE

Préserver les valeurs qui fondent la République

L'Italie a commémoré la 80ème édition de sa fête nationale mardi 2 juin 2026 (1946 - 2026). A cette occasion, le Vice-Premier ministre du pays, ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale Antonio Tajani, a adressé un message aux communautés italiennes à l'étranger. A Brazzaville, l'ambassadeur Enrico Nunziata a, comme chaque année, mobilisé la communauté italienne vivant au Congo pour se souvenir de ce jour historique.

C'est l'hôtel Kimpinski, qui a servi de cadre à cet événement, où le gouvernement congolais était représenté par son ministre des Affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger, Constant Serge Bounda. Il avait à ses côtés d'autres membres de l'exécutif. La fête nationale d'Italie offre à ses filles et fils, l'opportunité de s'unir autour de leur drapeau et de raffermir leur fraternité, même loin de leur terre natale. Cette année, la communauté italienne en République du Congo avec à sa tête l'ambassadeur Enrico Nunziata a une fois encore témoigné de cette vision, lors d'une soirée marquante organisée à l'hôtel Kimpinski, au bord du majestueux fleuve Congo, deuxième fleuve le plus puissant au monde. La soirée agrémentée aux sons et rythme du mythique orchestre les Bantous de la capitale, a débuté comme à l'accoutumée

par l'exécution des hymnes du Congo, «La Congolaise» et de l'Italie, «Fratelli d'Italia», interprétés par le Chœur Credo du Congo. Elle a réuni plusieurs invités ou personnalités de marque, parmi lesquelles, des autorités congolaises, les ambassadeurs et représentants des organisations internationales venus fêter avec la communauté italienne du Congo. Lors de cette soirée, l'ambassadeur d'Italie au Congo a interrompu momentanément son discours, pour permettre aux invités d'écouter in visio le message du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale de son pays. Un message qui rappelle la valeur des communautés italiennes à l'étranger et le rôle qu'elles jouent pour représenter le meilleur de l'Italie dans le monde en général et, particulièrement au Congo. La fête nationale italienne revêt un caractère tout à fait significatif



L'ambassadeur Enrico Nunziata (au milieu pendant le toast

cette année, d'après l'ambassadeur Enrico Nunziata. «Cette année, comme souligné par le ministre Tajani, cet anniversaire prend une signification particulière. Nous célébrons le 80ème anniversaire de la naissance de la République italienne», a précisé le diplomate italien, qui a rappelé le parcours historique qu'a connu son pays, en basculant de la monarchie à la République. En effet, le 2 juin 1946, les Italiens furent appelés à faire un choix historique entre la monarchie et la République et

choisirent librement leur avenir après les années de dictature nazi-fasciste et les atrocités de la Seconde guerre mondiale. Avec le référendum constitutionnel, la République est née et, avec elle, le chemin qui menait à la Constitution du pays, entrée en vigueur le 1er janvier 1948. Mais, pour les Italiens, le 2 juin 1946 représente bien plus qu'un simple choix de forme d'Etat. La date marque l'affirmation, le choix des valeurs qui continuent de guider l'Italie: la liberté, la démocratie, la dignité de la personne, la justice so-

ciale, la solidarité et surtout la paix. Le 2 juin 1946 fut également, selon Enrico Nunziata, «une conquête extraordinaire de la citoyenneté. Pour la première fois les femmes italiennes participèrent à une consultation politique nationale, contribuant de manière décisive à la construction de la nouvelle Italie démocratique. Quatre-vingts ans plus tard, nous pouvons regarder le chemin emprunté vers la pleine participation des femmes à la vie politique, économique, scientifique et sociale de notre

pays». A travers cette soirée, la communauté italienne au Congo a voulu représenter le chemin parcouru par son pays par une exposition que l'agence de presse ANSA a dédiée au 80ème anniversaire du vote pour les femmes italiennes qui dans l'histoire des femmes se sont établies dans divers domaines auparavant réservés presque exclusivement aux hommes. Dans les sciences, figure la lauréate du Prix Nobel Rita Levi Montalcini, ou l'astrophysicienne Margherita Hack. En politique, en administration, d'autres femmes ont excellé, ainsi que dans le journalisme comme premières correspondantes dans des régions en guerre, cas d'Oriana Fallaci. Mais aussi des femmes qui ont combattu pour le droit à l'avortement, le divorce, l'égalité entre conjoints, et la transformation de la violence sexuelle en crime contre la personne. Redéfinissant la politique étrangère de son pays, l'ambassadeur Nunziata a précisé que l'Italie reste convaincue que «le dialogue, la coopération et le respect du droit international sont les outils les plus efficaces pour construire la paix et le développement durable». Et que l'Italie souhaite être un partenaire crédible, pragmatique et fiable, capable d'accompagner le Congo sur sa voie de croissance à travers des projets et des résultats concrets. Notamment dans le cadre du Plan Mattei pour l'Afrique où la coopération entre l'Italie et le Congo se développe dans de nombreux secteurs stratégiques.

Aristide Ghislain NGOUMA

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE BRAZZAVILLE-CENTRE				REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès	
				ANNONCE LEGALE N°490/2026/BZ-C INSERTION LEGALE	
Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants					
N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	27942 du 06-12-21	Sect P8, bloc 05, Pile 10, Sup : 266,90m2	1BIS, RUE MOUSSANA	4-BZV	MALANDA NDOUDI Edgard Serge
2	21528 du 10-04-20	Sect BD4 (ex. BD), bloc 230, Pile 07bis (ex.3), Sup : 398,26m2	RUE EKEYI (QUARTIER NKOMBO LA TELE)	9-BZV	MALANDA NDOUDI Edgard Serge
3	21496 du 23-03-20	Sect D, bloc 92, Pile 732, Sup : 451,00m2	QUARTIER BAHONA	LIKOUALA	MALLS Jayden Eddie Génial
4	34621 du 07-11-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 3.963,75m2	VILLAGE MOUTOH (TERRE IWEME)	DJOUE-LEFINI	KEMA Gelase Armel
5	34618 du 07-11-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 398,74m2	VILLAGE MOUTOH (TERRE IWEME)	DJOUE-LEFINI	BISSA-DOUBIS Prudence
6	34619 du 07-11-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.198,09m2	VILLAGE MOUTOH (TERRE IWEME)	DJOUE-LEFINI	KEMA Gelase Armel
7	32691 du 30-10-24	Sect P9, bloc 41, Pile 11, Sup : 239,57m2	15, RUE CAMPEMENT (QUARTIER OUENZE)	5-BZV	DIKOU LOUKENGO Faustine
8	35342 du 20-04-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 800,00m2	QUARTIER 711 CASE BARNIER	7-BZV	NGOKANA SOUMARE Ousmane
9	35338 du 15-04-26	Sect P1, bloc 20, Pile 5, Sup : 287,49m2	8, RUE YAKOMA	3-BZV	NGATSEKE Roger
10	35309 du 14-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 340,39m2	QUARTIER NDIBOU	DJOUE-LEFINI	BOZALANDE Vyncil Bonzard
11	34017 du 13-08-25	Sect P2, bloc 80, Pile 13, Sup : 316,28m2	69, RUE YAOUNDÉ	3-BZV	Enfants BIDILOU
12	34048 du 20-08-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 345.112,72m2 soit 34ha51a12ca	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	SYLLA Boubacar et SYLLA Bakary
13	34047 du 20-08-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 650.000m2 65ha	VILLAGE BAMBOU	POOL	SYLLA Boubacar
14	34049 du 20-08-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 760.000,00m2 soit 76ha	VILLAGE BAMBOU	POOL	SYLLA Boubacar
15	34046 du 20-08-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 480.000,00m2 soit 48ha	VILLAGE BAMBOU	POOL	SYLLA Boubacar
16	35355 du 22-04-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 7.482,81m2	QUARTIER OKOH (TERRE BIALA) OYO	CUVETTE	YOKA Christian
17	34072 du 28-08-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 403,91m2	QUARTIER NDIBOU	DJOUE-LEFINI	MABANZA Armand et GAMPO EBARA Vichel D.
18	35039 du 17-02-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 466,65m2	6, RUE DE VIE SAINTE (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	NGOYA ISSAMBO Cyr Bénédict
19	34125 du 04-09-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 158,47m2	QUARTIER FLORENT TSIBA (KINTELE)	BRAZZAVILLE	OKOKO YAMBA OSSALE Habib David
20	32370 du 14-08-24	Sect BG, bloc 83, Pile 09 (ex.14), Sup : 207,14m2	27BIS, RUE MALANDA MAFOUTA (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	ELENGA née ANDZOUANA Alice Phanie
21	34989 du 05-02-26	Sect P2, bloc 53, Pile 04, Sup : 309,20m2	28, RUE LIKOUALA	3-BZV	Etablissement SOUMOUNOU
22	34952 du 21-01-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 590,65m2	VILLAGE MOUTOH	DJOUE-LEFINI	MOUAMBA Olivier David
23	35306 du 17-04-26	Sect P4, bloc 32, Pile 5bis (ex. 6), Sup : 226,03m2	5, RUE DJAMBALA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	KOKOLO-MAKAYA Acquise Paule Doudou
24	35214 du 24-03-26	Sect : Zone Rurale, Sup : 2.000,00m2	VILLAGE NZO MOSSI, TERRE IBINA	POOL	MAVUNGO née YACKY Christie
25	35030 du 16-02-26	Sect P7suite, bloc 61, Pile 13, Sup : 398,91m2	RUE CELINE NGOUABI	4-BZV	MBONDZO Suzette Isabelle
26	34991 du 06-02-26	Sect CG, bloc 26, Pile 25, Sup : 433,63m2	80, RUE NDZOUNGOU EX RUE MBESSALA	9-BZV	YANDZA Martial William
27	34833 du 29-12-25	Sect W3, bloc 60, Piles 3 et 10, Sup : 737,83m2	57, RUE LEYOMI (EX RUE LEKETI ET AVENUE DES AMBASSADEURS)	9-BZV	KABA OKO Luxan Givain
28	35428 du 05-05-26	Sect D2, bloc 9, Pile 11, Sup : 382,24m2	9, AVENUE DE LA BASE AERIENNE	4-BZV	Enfants MOUKOKO
29	34986 du 05-02-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.914,002m2	VILLAGE LOUBASSA (ILE MBAMOU)	BRAZZAVILLE	MATOUMONA Sansy Regne Estheglene Gracya
30	31992 du 27-05-24	Sect O, bloc -, Pile -, Sup : 200,00m2	KINTELE, QUARTIER U.D.S.N	POOL	BAKAKI Anaël Festeddy
31	35401 du 29-04-26	Sect P13, bloc 266, Pile 5bis, Sup : 193,69m2	8BIS, RUE ZOLA (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	LINGA Ornella Léiticia
32	34940 du 16-01-26	Sect : Zone Rurale, Sup : 3.871,51m2	VILLAGE MOUTOH (ZONE AGRI-CONGO)	POOL	ZOUEKE MAKOUAKA Charles
33	35471 du 15-05-26	Sect -, bloc 04, Pile 01, Sup : 1.759,5m2	AVENUE ECKOMBAND / QUARTIER MATADI	CUVETTE	AKOUANGUE Daniel Christ
34	33634 du 28-05-25	Sect P10, bloc 169, Pile 13, Sup : 138,32m2	46BIS, RUE ABOLO	4-BZV	OSSETE ELENGA Richarmand Dominique
35	35425 du 05-05-26	Sect P1, bloc 12, Pile 1, Sup : 96,66m2	26, RUE KOUYOUS	3-BZV	MBOUSSA Urbain Rock
36	34950 du 20-01-26	Sect : Zone Rurale, Sup : 1.603,00m2	KINTELE (MARCHE)	POOL	WANG JIAHONG
37	34941 du 16-01-26	Sect P13, bloc 117, Pile 1, Sup : 433,06m2	28BIS, RUE MBOTE	5-BZV	ZOUEKE MAKOUAKA Charles
38	35124 du 06-03-26	Sect P8, bloc 138, Pile 5bis, Sup : 192,91m2	80BIS, RUE SIBITI	4-BZV	TORANKO Stalonne Deroussel

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Paterne Dimitri ELAPIE,
Inspecteur principal des Impôts

Fait à Brazzaville, le 27 mai 2026u

MINES

Convention de Minamata appelle à des amendements

L'Association action sur l'environnement et le développement (AED) a organisé, en collaboration avec le Réseau international d'élimination des polluants (IPEN) vendredi 29 mai 2026, un atelier de formulation d'amendements à la Convention de Minamata sur le mercure. Cette Convention interdit l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE), en usant du mercure. La réunion s'est tenue au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. L'objectif a été de renforcer la Convention de Minamata (une ville japonaise) sur le mercure au regard des faiblesses majeures révélées dans sa mise en œuvre de ce texte important.

Les travaux ont réuni des participants venus des secteurs publics, privé et de la société civile. Ils ont été placés sous la direction du Dr Eugène Loubaki, président de l'AED. La Convention de Minamata régit actuellement l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or surtout à travers deux dispositions. L'une fait obligation aux parties de réduire et si possible d'éliminer l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle; l'autre exige le développement de plans d'action nationaux pour les pays ayant des activités négligeables. Pendant les débats, il a été démontré que



Les organisateurs et les participants après la cérémonie d'ouverture

la négociation de la Convention de Minamata accuse quelques faiblesses. La majeure partie du commerce international de mercure est détournée vers l'activité de l'exploitation minière artisanale. Une fois utilisé pour extraire l'or, la plus grande partie du mercure est rejetée dans l'environnement, contaminant la chaîne alimentaire, contribuant à la pollution mondiale au mercure et provoquant une exposition humaine généralisée et des conséquences néfastes sur la santé. C'est ainsi qu'il a été proposé deux amendements ciblés à la Convention pour accélérer l'élimination du mercure dans l'orpaillage artisanal et à petite échelle. Le premier amendement est de mettre fin au commerce mondial du mercure, et le deuxième est celui de convenir de la date limite contraignante pour l'élimination progressive du mercure au plus tard le 31 décembre 2032. Chaque pays membre de la Convention doit adopter d'ici 2027 un plan d'action national contraignant

précisant les mesures, les financements et les jalons nécessaires pour atteindre cet objectif. Pour le Dr Eugène Loubaki, «il faut prendre les mesures nécessaires. Le mercure n'est pas bon dans l'orpaillage. La situation est assez grave même dans notre pays. Les eaux, les sols et même l'air sont contaminés par le mercure. Le premier amendement c'est d'éliminer le commerce mondial du mercure. Le deuxième amendement porte sur la date butoir. Il faut qu'en fin 2032 la présence du mercure dans l'orpaillage cesse et proposer des plans d'action au niveau national. Nous devons mener des activités qui iraient jusqu'en 2032. Au niveau national nous avons proposé d'élaborer notre plan d'action en 2029, d'une période de trois à quatre ans pour aboutir à 2032. Nous allons continuer à sensibiliser le public sur les dangers du mercure».

Philippe BANZ

COOPÉRATION

La BAD et le FNUAP signent un accord de partenariat

La Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) ont procédé à la signature d'un accord de partenariat mardi 26 mai 2026, au grand hôtel de Kintélé, une commune urbaine de Brazzaville, pour concrétiser une vision du Président de la BAD, le Dr Sidi Ould Tah, l'une des priorités stratégiques de développement de son plan d'action intitulé «les quatre points cardinaux» pour promouvoir les dividendes démographiques du continent, comme un instrument pour la transformation socioéconomique de l'Afrique.



Mme Diene Keita et le Dr Sidi Ould Tah signant l'accord de partenariat

Pendant très longtemps, le monde a considéré la croissance économique et les droits de l'homme comme deux objectifs distincts. A travers ce partenariat, la BAD et le FNUAP font de la démonstration qu'il s'agit des deux faces d'une même médaille. «Avec ce partenariat, nous passons de la gestion à l'investissement dans la croissance démographique. Nous passons de la survie des femmes africaines à leur épanouissement. Nous pouvons ajouter 2.500 milliards de dollars au PIB de notre continent où nous faisons le pari de l'autonomisation des femmes. Nous allons intensifier les interventions visant à protéger les femmes, mais aussi à les rendre autonomes. La transformation de notre dividende démographique en acquis économique, à une croissance économique, dans l'épanouissement du continent constituent l'un des quatre points cardinaux de ma vision pour le Groupe de la BAD».

Pour sa part, Mme Diene Keita a souligné que la signature de ce partenariat est intervenue à un moment particulier important pour l'Afrique. «En votre qualité de Président de la BAD, je tiens à saluer votre leadership, votre vision pour avoir choisi les dividendes démographiques comme l'une de vos quatre priorités

cardinales soulignant ainsi l'élimination de la mortalité maternelle comme pierre angulaire de la transformation socioéconomique et du développement du continent. L'Afrique est un continent immense aux opportunités, d'innovation et d'énergie. Quand l'Afrique parle d'une seule voix le monde écoute. Nous devons redoubler d'efforts pour relever l'un des défis le plus urgent de développement du continent. Un défi qui pourtant ne reçoit que très peu d'attention. En effet, malgré les progrès accomplis ces 20 dernières années, l'Afrique présente encore près de 70 % des décès maternels dans le monde. Ce partenariat que nous bâtissons aujourd'hui est bâti sur nos relations et une confiance de très longues années. Nous devons mettre fin à la mortalité maternelle évitable. La prospérité de l'Afrique repose sur la santé et le bien-être des femmes et des jeunes». Le partenariat signé témoigne de l'engagement commun à placer la santé maternelle, les dynamiques démographiques et l'autonomisation des femmes au cœur du programme de transformation économique du continent africain.

Philippe BANZ

EPIZOOTIES

Eradiquer au plus vite la peste des petits ruminants

En marge des assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) de 2026, l'Union africaine à travers son Bureau interafricain des ressources animales (AU-BIRA), en collaboration avec certaines organisations comme la FAO et l'OMS, a organisé le 28 mai 2026, un débat de haut niveau sur l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR). C'était au centre international des conférences de Kintélé, commune urbaine, de Brazzaville. Le but visé était de mobiliser les investissements pour accélérer l'éradication de la peste des petits ruminants en Afrique et promouvoir des systèmes d'élevage résilients au climat.



Photo de famille à la fin du panel

Ce débat stratégique tenu autour du thème «Investissement et mobilisation des ressources pour l'éradication de la peste des petits ruminants et des systèmes d'élevage résilients au climat en Afrique», a réuni les représentants gouvernementaux, de l'Union européenne, des communautés économiques régionales, des Etats membres d'organisations internationales, d'institutions financières internationales, les partenaires techniques et du développement, etc. La rencontre a permis aussi de renforcer les engagements politiques et financiers pour l'éradication de la peste des petits ruminants en Afrique d'ici 2030.

Les spécialistes de la question ont affirmé que la peste des petits ruminants demeure l'une des maladies

animales transfrontalières les plus dévastatrices du continent africain. Hautement contagieuse, elle affecte principalement les moutons et les chèvres, provoquant des pertes économiques annuelles estimées entre 480 et 840 millions de dollars américains en Afrique. Au-delà des impacts sanitaires, la maladie menace directement les moyens de subsistance des communautés rurales, la sécurité alimentaire, le commerce du bétail et résilience climatique des systèmes pastoraux africains. Selon les débats, dans un contexte marqué par les effets croissants du changement climatique, les petits ruminants jouent un rôle essentiel pour les populations vivant dans les zones arides et semi-arides. Ils constituent souvent une source immédiate de revenus, d'épargne et de sécurité alimentaire pour des millions de ménages. Les foyers de la peste des petits ruminants accélèrent la vulnérabilité économique des communautés, fragilisent les systèmes d'élevage et compromettent les trajectoires de résilience et d'adaptation climatique. Les discussions ont principalement porté, entre autres, sur les opportuni-

tés de financement et de partenariats; les investissements prioritaires pour renforcer les systèmes de santé animale; les systèmes d'alerte précoce et de surveillance et la vaccination et la résilience des chaînes de valeur de l'élevage. Les échanges ont exploré des solutions concrètes et durables pour accélérer l'éradication de la PPR sur le continent. Ces échanges ont également mis en lumière les progrès réalisés dans le cadre du Programme panafricain d'éradication de la peste des petits ruminants, soutenu notamment par l'Union européenne à travers un financement de 8 millions d'euros lancé officiellement en février 2025 à Addis-Abeba. Les organisateurs ont souhaité renforcer la dynamique continentale autour de l'objectif mondial d'éradication de la peste, conformément à la Déclaration de Nairobi et aux engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine dans le cadre de l'agenda post-Malabo et de la Déclaration de Kampala sur les systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique.

Philippe BANZ

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO

Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1^{er} étage, B.P: 469
Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE Savonnerie Océane SARL En sigle "S.O SARL"

Siège social:(Quartier MAKAYABOU Averda-Arrondissement N°5 MONGO MPOUKOU, 166 rue Nonouka, POINTE-NOIRE, (République du Congo)

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription, du versement du capital et des statuts reçus par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date à Pointe-Noire du 29 Avril 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée " Savonnerie Océane SARL " en sigle " S.O SARL " dont les caractéristiques suivent:

Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;
Objet: La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et éventuellement dans l'un des Etats parties à l'Acte Uniforme OHADA;

La fabrication des produits chimiques fonctionnels; La fabrication d'agents de surface organiques, de glycérine, de savon; La fabrication de préparations tensioactives; poudres de lessives, sous forme solides et liquides, et détergents; La fabrication des préparations pour la vaisselle, des adoucissants pour textiles; La fabrication des produits d'entretien; préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux, des cires artificielles et cires préparées, des

cirages et crèmes pour le cuir; L'importation et l'exportation des matière première nécessaires à la fabrication; La distribution, le négoce et la représentation commerciales des produits d'entretien et cosmétique; La création des filiales, succursales ou points de vente; La formation et le conseil technique en matière de production et de qualité des produits d'hygiène; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement et indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires et connexes. **Gérante:** Madame Rica Chella OKO, demeurant à Pointe-Noire, quartier NGOYO.

Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire MPAKA) le 11 Mai 2026, folio 084/06, sous le numéro 227.

RCCM N° CG-PNR-01-2026-B12-00090
Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO

Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1^{er} étage, B.P: 469
Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE Océane SARL En sigle "O.C SARL"

Siège social:(Quartier MAKAYABOU Averda-Arrondissement N°5 MONGO MPOUKOU, 166 rue Nonouka, POINTE-NOIRE, (République du Congo)

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription, du versement du capital et des statuts reçus par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date à Pointe-Noire du 29 Avril 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée "Océane SARL" en sigle " O.C SARL " dont les caractéristiques suivent:

Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;
Objet: La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et éventuellement dans l'un des Etats parties à l'Acte Uniforme OHADA ;

Captage, traitement et distribution d'eau; Gestion et l'exploitation des ressources en eau; Mise en œuvre de systèmes de traitement, l'emouteillage et la distribution d'eau potable; Production

et commercialisation d'eaux minérales, gazeuses et aromatisés; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement et indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires et connexes. **Gérante:** Madame Rica Chella OKO, demeurant à Pointe-Noire, quartier NGOYO.

Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire MPAKA) le 11 Mai 2026, folio 084/06, sous le numéro 227.

RCCM N° CG-PNR-01-2026-B12-00089
Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

REPUBLIQUE DU CONGO

DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX (DGGT)

SERVICES DE CONSULTANT

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET N°2026-001/MCIDAT/DGGT-CMPR-DMP

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE POKOLA-GOUGA (FRONTIERE RCA).

«CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX»

Le Gouvernement de la République du Congo a signé, avec la République Populaire de Chine, un Accord-cadre de coopération pour la construction d'infrastructures à travers la société Hunan Construction Investment Group Co., Ltd.

A cet effet, il envisage, pour la mise en oeuvre du projet d'aménagement et de bitumage de la route Pokola-Gouga/Frontiere RCA (Corridor 13), qui s'inscrit comme une composante majeure du dispositif, recruter un bureau d'études qui sera en charge du «Contrôle et surveillance des travaux».

Les Services de Consultant consistent à:

- Assurer le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Pokola-Gouga (frontière RCA) avec un linéaire total de 576,3 km comprenant 542,55 km de voie principale et 33,75 km de pénétrantes reparties en six (06) tronçons à savoir:
 - **Pokola-Dzaka - Mboua**, d'une longueur de 123,00 km;
 - **Mboua-Epena**, d'une longueur de 54,00 km;
 - **Epéna-Impfondo** - Dongou, d'une longueur de 136,70 km et 33,75 km de pénétrantes sur les trois localités;
 - **Dongou-Enyellé**, d'une longueur de 102,25 km;
 - **Enyellé-Bétou**, d'une longueur de 71,85 km;
 - **Bétou-Gouga**, d'une longueur de 54,75 km;
- Faire respecter les prescriptions techniques et les autres clauses du contrat des travaux;
- Faire un suivi administratif et financier des travaux et;
- Réceptionner les travaux exécutés selon les règles

de l'art et dans les délais impartis.

La Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux: **Bureaux d'études.**

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: (i) qualifications pour exécuter les ser-

vices pressentis (références de l'exécution de contrats analogues); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les Bureaux d'études ne doivent pas être incluses dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

La DGGT dressera une liste restreinte de six (06) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la «Demande de Propositions» pour la réalisation des Prestations requises.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en versions physique (un original et deux copies) et numérique (conforme à l'original), au plus tard le 07 juillet 2026 à 12h30 (heure locale) et porter expressément la mention **«PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE POKOLA-GOUGA (FRONTIERE RCA): Contrôle et surveillance des travaux».**

A l'attention de Monsieur le Délégué général aux grands travaux.

Adresse: Ex immeuble du Ministère du plan-Coordination des Marchés Publics et de la Réglementation 5ème étage, portes 506 et 509, Place de la République (ex rond-point du CCF) - Brazzaville-République du Congo.

Les enveloppes des candidatures devront porter la mention: **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.**

Courriel: contact@dggt-gouv.cg

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 9h:30 à 14h.

Fait à Brazzaville, le 12 juin 2026

Le Délégué général aux grands travaux p.i,

Simon Pierre LOUFOUA. -

REPUBLIQUE DU CONGO

DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX (DGGT)

SERVICES DE CONSULTANT

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET N°2026-002/MCIDAT/DGGT-CMPR-DMP

PROJET REHABILITATION ET MODERNISATION DU CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN (CFCO).

«CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX»

Le Gouvernement de la République du Congo a signé, avec la République Populaire de Chine, un Accord-cadre de coopération pour la construction d'infrastructures à travers la société Hunan Construction Investment Group Co., Ltd.

A cet effet, il envisage, pour l'exécution des travaux de Réhabilitation et de modernisation du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO), visant à mettre en oeuvre des mesures techniques de réparation nécessaires, à rétablir la capacité de transport du CFCO, à l'améliorer par l'acquisition de locomotives de grande puissance, à doter l'exploitant des équipements de maintenance et d'entretien indispensables, à rénover les bâtiments et gares ferroviaires, afin d'assurer une exploitation saine et durable de ce réseau ferroviaire, recruter un bureau d'études qui sera en charge du «Contrôle et surveillance des travaux».

Les Services de Consultant consistent à:

- Assurer le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation et de modernisation du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) sur un linéaire de 521 km du Port Autonome de Pointe-Noire au Port fluvial de Brazzaville, auquel s'ajoutent les 91 km de l'ancien tracé du Mayombe, portant ainsi la longueur totale à 612 km de voie ferrée y compris toutes les dépendances et tous les ouvrages d'art;
- Faire respecter les prescriptions techniques et les autres clauses du contrat des travaux;
- Faire un suivi administratif et financier des travaux et;

- Réceptionner les travaux exécutés selon les règles de l'art et dans les délais impartis.

La Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux: **Bureaux d'études.**

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures. Les Candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. Les critères pour l'établissement de la liste

restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les Bureaux d'études ne doivent pas être incluses dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

La DGGT dressera une liste restreinte de six (06) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la «Demande de Propositions» pour la réalisation des Prestations requises.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en versions physique (un original et deux copies) et numérique (conforme à l'original), au plus tard le 07 juillet 2026 à 12h30 (heure locale) et porter expressément la mention **«PROJET REHABILITATION ET MODERNISATION DU CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN (CFCO): Contrôle et surveillance des travaux».** **A l'attention de Monsieur le Délégué général aux grands travaux.**

Adresse: Ex immeuble du Ministère du plan-Coordination des Marchés Publics et de la Réglementation 5ème étage, portes 506 et 509, Place de la République (ex rond-point du CCF) - Brazzaville-République du Congo.

Les enveloppes des candidatures devront porter la mention: **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.**

Courriel: contact@dggt-gouv.cg

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 9h:30 à 14h.

Fait à Brazzaville, le 12 juin 2026

Le Délégué général aux grands travaux p.i,

Simon Pierre LOUFOUA. -

TRANSFERTS DE FONDS

Les opérateurs illégaux doivent se conformer aux lois

Dans le cadre de l'application de la loi de finances exercice 2026 en matière de transferts d'argent, l'Autorité de régulation des transferts de fonds (ARTF), sous la houlette de son directeur général Basile Jean Claude Bazebi, en partenariat avec le Conseil supérieur islamique du Congo (CSIC) a engagé le dialogue avec quelques chefs de mission diplomatiques. Ils devront répercuter l'information à leurs compatriotes, particulièrement ceux engagés dans l'activité des transferts. Cette réunion s'est tenue lundi 1er juin 2026 au siège de l'ARTF à Brazzaville. Elle a été suivie de la présentation de la plateforme nationale de certification des transferts de fonds érigée à Mpila.



Le DG de l'ARTF, 4^e à partir de la gauche, posant avec les diplomates

Face aux diplomates et en présence du président du Conseil supérieur islamique du Congo Eddy Serges Youssouf Ngolo, le directeur général de l'Agence de régulation des transferts de fonds, en pédagogie, a expliqué dans les moindres détails les dispositions de la loi de finances 2026 en la matière. Ces dispositions consignées dans l'article 13 nouveau de la loi précitée obligent tous les opérateurs engagés dans l'activité, notamment les établissements de crédit, les agences de transferts de fonds et d'autres acteurs informels à s'identifier auprès de l'ARTF et à transmettre un rapport mensuel de leurs activités. Cette loi impose également aux opérateurs une interconnexion à la plateforme de certification au moyen des terminaux de

paiement électronique ou tout autre équipement agréé. Le non-respect des dispositions expose les contrevenants à de lourdes amendes (de l'ordre de vingt millions de FCFA) et à l'interdiction pure et simple d'exercer l'activité. En dehors de la vulgarisation de la loi de finances, le directeur général de l'ARTF a également expliqué aux diplomates les procédures inhérentes à la délivrance d'un agrément, la suspension et le retrait d'un agrément pour les transferts de fonds. Mais avant d'arriver au stade de la répression, le régulateur des transferts de fonds entend user de persuasion, mais également de fermeté pour impliquer toutes les parties prenantes à la compréhension de cette disposition législative. L'enjeu est de taille tant le secteur du transfert de fonds comporte un risque élevé de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de fuite des capitaux. D'ailleurs, il est assez courant de constater que dans les grands marchés de Brazzaville, pullulent d'innombrables opérateurs de transfert clandestins en majorité

des citoyens appartenant aux communautés étrangères. Ils exercent l'activité sans traçabilité, échappant au contrôle de l'Etat, notamment au fisc et au régulateur. Adhérant parfaitement à l'initiative, les diplomates ont rassuré l'ARTF de leur disponibilité à relayer cette loi auprès de leurs compatriotes afin de les encourager à se conformer. Ce dialogue a constitué, par ailleurs, une véritable plateforme de partage d'expérience sur la régulation en matière de transfert de fonds dans d'autres pays à l'instar du Tchad. A la suite des échanges, le directeur général de l'ARTF a fait visiter aux diplomates la plateforme nationale de certification des transferts de fonds, une infrastructure numérique de suivi en temps réel de l'ensemble des transferts financiers entrant et sortant. Cette plateforme vise notamment la sécurisation, la traçabilité et la centralisation de l'ensemble des transferts de fonds.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

HOPITAL GENERAL ADOLPHE SICE

Un budget de 4,666 milliards de F. CFA adopté pour 2026

Réuni le 30 mai 2026 à Pointe-Noire, sous la présidence du Professeur Alexis Éira Dokékias, le comité de direction de l'Hôpital général Adolphe-Sicé (HGAS) a tenu sa huitième session ordinaire consacrée à l'examen de plusieurs dossiers stratégiques relatifs à la gestion et au développement de l'établissement.



Photo de famille des membres du CODIR de l'hôpital général Adolphe Sicé

Au cours de cette session, les membres du comité ont examiné les questions liées à l'harmonisation d'une convention collective applicable à l'ensemble des hôpitaux généraux du Congo, ainsi qu'à l'évaluation des besoins en ressources humaines de l'établissement. À cet effet, ils ont approuvé la constitution d'un quota de cent agents supplémentaires, dont le recrutement est prévu au titre de l'exercice 2026. Ils ont également pris acte du projet de ministère de la Santé portant sur le recrutement de 2026, en faveur d'un quota de décret portant réorganisation et fonctionnement de l'HGAS. Le comité de direction a, par ailleurs, adopté le budget annuel de l'exercice 2026, arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de 4,666 milliards de F. CFA. Les délibérations ont également porté sur l'examen des rapports d'activités de l'année 2025,

l'adoption du plan de travail et du budget annuel de gestion pour l'exercice 2026. S'agissant de la gestion administrative et financière, les administrateurs ont pris connaissance des comptes de l'établissement, dont les résultats ont été jugés conformes aux textes réglementaires en vigueur. Ils ont aussi examiné les analyses de la Direction générale des comptes publics et du patrimoine ainsi que les observations formulées par la Cour des comptes et de discipline budgétaire. Concernant les projets de réhabilitation des infrastructures encore en attente de réalisation, notamment ceux du service de psychiatrie et du centre de diabétologie, le comité a recommandé un plaidoyer renforcé auprès du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, afin d'ac-

célérer leur mise en œuvre. Il a également insisté sur la nécessité d'assurer, de façon régulière et continue, l'alimentation électrique de l'hôpital. Clôturent les travaux, le président du comité de direction a salué l'implication des administrateurs et les avancées enregistrées par l'établissement. Le Pr Alexis Éira Dokékias a invité la direction générale, conduite par Lézin Didier Koubakouli, à poursuivre les efforts engagés pour moderniser l'hôpital et renforcer la qualité des prestations offertes aux usagers. Selon lui, ces actions contribueront à améliorer davantage la qualité des soins, l'accueil des patients ainsi que les performances techniques et scientifiques de l'HGAS, au bénéfice des populations.

Jessica KINANI

CONGO-CAFI

Les parties prenantes élaborent la stratégie 2026-2035

La revue annuelle 2025 du partenariat Congo-CAFI (Initiative pour la forêt d'Afrique Centrale) a été clôturée le 28 mai 2026 à Brazzaville par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso. L'adoption d'un plan d'action correctif et des recommandations allant dans le sens de tirer les leçons et de hiérarchiser les 52 objectifs à atteindre, ont constitué le clou de cette revue, a laissé entendre Jean-De Dieu Nzila, secrétaire permanent du partenariat Congo-CAFI.



Pendant le segment technique

Cette deuxième phase de partenariat mise sur les priorités, entre autres: le déploiement des paiements pour services environnementaux qui auront un impact positif sur la vie des populations rurales. Il sied de rappeler que la lettre d'intention établissant le partenariat Congo-CAFI a été conclue le 3 septembre 2019 entre les présidents français et congolais. Elle constitue un cadre stratégique pour la préservation des écosystèmes naturels, ainsi que la promotion d'un développement durable, inclusif et résilient. Conclue pour la période 2022-2025, cette lettre est arrivée à échéance. C'est tout le sens de cette revue qui s'est déroulée en deux étapes les 27 et 29 mai 2026: d'abord le segment technique, enfin le segment politique. Cette revue multipartite a mobilisé les parties prenantes du partenariat Congo-CAFI; administrations, secteur privé,

société civile et agences d'exécution impliquées dans la mise en œuvre de la lettre d'intention Congo-CAFI. Conduite par le secrétariat permanent en charge du suivi de la lettre d'intention, avec l'appui du secrétariat de CAFI, cette revue annuelle visait à apprécier les avancées des chantiers réalisés dans le cadre du partenariat (jalons, programmation, gouvernance et financements) depuis fin 2023. Elle a permis d'identifier les goulots d'étranglement et autres défis qui ont entravé le processus; de proposer une feuille de route pour atteindre les objectifs de la lettre d'intention et projeter une éventuelle nouvelle phase du partenariat. Selon l'évaluation de la mise en œuvre de la lettre d'intention réalisée par le secrétariat permanent du partenariat Congo-CAFI en 2026, sur les 52 jalons prévus, 10 ont été réalisés en totalité tandis que 37 sont en cours de réalisation. Cinq autres

jalons n'ont pas été démarrés. Les résultats obtenus sont: la soumission de la contribution déterminée nationale (CDN), renforçant l'ambition climatique du Congo; la réalisation d'un diagnostic territorial complet, inventaire de plus de 580 titres et concessions, et la mise en place d'outils méthodologiques pour la prévention et la résolution des conflits fonciers, ainsi que l'adoption de la première feuille nationale sur les paiements pour services environnementaux et le lancement des projets pilotes avec paiements mobiles effectifs aux bénéficiaires. Parmi les contraintes identifiées figurent les délais prolongés dans la préparation des projets; les retards enregistrés dans l'exécution des activités par certaines agences d'exécution; la faible intégration des structures nationales dans la mise en œuvre des interventions,...

E.M.O.

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO

Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1^{er} étage, B.P: 469
Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
Email: mbiissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE CITY BUS SARL En sigle "C.BUS SARL"
Siège social: (Quartier MAKAYABOU Averda-Arrondissement N°5 MONGO MPOUKOU, 166 rue Nonouka, POINTE-NOIRE, (République du Congo)

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription, du versement du capital et des statuts reçus par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date à Pointe-Noire du 29 Avril 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée "CITY BUS SARL" en sigle "C.BUS SARL" dont les caractéristiques suivent:
Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;
Objet: La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et éventuellement dans l'un des Etats parties à l'Acte Uniforme OHADA; Transport par voie terrestre de passagers par bus; Transport routier et fret à caractère urbain sur toute l'étendue du territoire, consistant à enlever ou à livrer des marchandises, bagages, lettres et colis; Gestion, l'exploitation, la location et l'entretien des véhicules destinées au transport de per-

sonne, avec ou sans chauffeur; Location de bus et d'autres véhicules pour le transport de fret, avec conducteur; Les autres services occasionnels de transport routiers à la demande; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industriels, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement et indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires et connexes.
Gérant: Madame Rica Chella OKO, demeurant à Pointe-Noire, quartier NGOYO.
Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire MPAKA) le 11 Mai 2026, folio 084/04, sous le numéro 225. RCCM N° CG-PNR-01-2026-B12-00091

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.



**UNION INTERNATIONALE DU NOTARIA T (U.I.N.L)
COMMISSION DES AFFAIRES AFRICAINES (C.A.AF)
CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES
DE POINTE-NOIRE ET DOLISIE**



**ETUDE DE MAITRE JAIME CHRISTIAN GUYCHEL GOULOU
NOTAIRE**

- E-mail: gguychel@gmail.com; - Téléphone: 06.663.95.16 - avenue Marien NGOUABI (Bord-Bord), à côté de LABOREX, dans l'enceinte du Consulat de Malte Centre-ville, Pointe-Noire- Rép. du Congo,

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique en date à Pointe-Noire du premier décembre deux mille vingt-cinq, soumis à la formalité de l'enregistrement au bureau de la recette de Loandjili, le seize décembre deux mille vingt-cinq, folio 230/6, n°3377, Il a été constitué une société à responsabilité limitée à caractère pluripersonnel présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale: KHAMA * ENERGY (K.*E)
Capital social: Vingt millions (20.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, libérées en totalité.
Siège social: Pointe-Noire, quartier Songolo, V^e arrondissement, dans lieudit (base industrielle en diagonale de la société Congo Services).

Objet social: Maintenance industrielle, inspection, tuyauterie, soudure industrielle, travaux d'entretien, certification (CND, capacités), la mise à disposition du personnel et de la main d'œuvre qualifiée, radiographie
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
Gérance: La société est administrée et gérée par Mr Tiefflid Doucel DIO.
Immatriculation au R.C.C.M: Le 17 décembre 2025, sous le n°CG-PNR-01-2025-B12-00218.

POUR AVIS
M^e Jaime C.G. GOULOU, Notaire

DOCTORATS

Une thèse sur les autotests du Sida chez les jeunes de Brazzaville

Soutenue le 1^{er} juin 2026 à la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université Marien Ngouabi, à Brazzaville, la thèse de doctorat en médecine de Samuel Nkara Itutubu a porté sur les connaissances, attitudes, pratiques et facteurs associés à l'utilisation des autotests VIH chez les jeunes scolarisés de Brazzaville.

Présentée devant un jury présidé par le professeur Mamadou Kaloga de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire, et composé des professeurs Étienne Nguimbi, Judicaël Kambourou et Arnaud Mongo-Onkouo, de l'Université Marien Ngouabi, cette recherche s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida et de l'amélioration des stratégies de dépistage chez les jeunes. Réalisée auprès de 874 élèves âgés de 15 à 24 ans, l'étude du nouveau docteur révèle que le niveau de connaissances du VIH demeure globalement moyen. En revanche, la connaissance des autotests VIH reste faible, puisque la majorité des participants n'en avaient jamais entendu parler avant l'enquête. Les résultats montrent également que seulement 3,7% des jeunes interrogés avaient déjà utilisé un autotest VIH. Malgré cette faible utilisation, plus de 60% des participants ont manifesté une forte acceptabilité de cet outil de dépistage, qui



Dr Samuel Nkara Itutubu au milieu des membres du jury

permet à une personne de réaliser elle-même son test en toute confidentialité. Selon l'impétrant, cette adhésion démontre le potentiel des autotests VIH, pour renforcer la couverture du dépistage chez les jeunes, une catégorie particulièrement exposée à l'infection. L'étude a aussi identifié plusieurs facteurs favorisant leur utilisation, notamment l'accès à Internet, le niveau scolaire et l'environnement de résidence. Au cours de sa soutenance, Samuel Nkara Itutubu a souligné la nécessité d'impliquer davantage les jeunes dans les politiques de lutte contre le VIH. «Aujourd'hui, la lutte contre le VIH ne peut pas se faire sans les jeunes. Il faut les inclure explicitement dans cette lutte», a-t-il déclaré. Parmi les recommandations formulées figurent le renforcement des campagnes de sensibilisation, la mise à disposition des

autotests VIH ainsi que l'accompagnement psychosocial des utilisateurs. L'auteur estime en effet que certaines craintes liées à la découverte d'un résultat positif peuvent constituer un frein à l'utilisation de cette méthode. Cette soutenance s'inscrit dans le cadre des travaux de la 42^e promotion des docteurs en médecine, qui a compté 74 impétrants. À travers cette étude, Samuel Nkara Itutubu apporte une contribution à la réflexion sur les stratégies innovantes de prévention et de dépistage du VIH auprès de la jeunesse congolaise. Le jury l'a jugé recevable. C'est avec la «mention très honorable avec félicitations du jury», qu'il obtient le grade de Docteur en médecine à l'issue de sa soutenance.

Darchevie
KETTE BONAZEBI

FAUNE

Trois braconniers avec armes et ivoires interpellés

Les 23 et 24 mai 2026, à Lékana et à Ngo (Département des Plateaux), trois présumés braconniers ont été interpellés par des gendarmes. Motif: ils avaient, par devers eux, des armes à feu dont une de guerre, des munitions de guerre et huit morceaux d'ivoire pesant au total plus de 31 kg.



Les présumés braconniers avec armes et ivoire

Les outils meurtriers trouvés en leur possession montrent qu'ils seraient une bande criminelle bien organisée et des habitués du braconnage. L'un des trois, le premier, a été interpellé sur la route reliant Lékana à Djambala et les deux autres, dans leur fuite, à Ngo. Les trois délinquants présumés, à en croire les sources proches du dossier, auraient abattu plusieurs pachydermes dans les forêts de la sous-préfecture de Lékana. Ils seraient, dans ce district, des étrangers venus de plusieurs localités du pays, dont Gamboma (Département de la Nkeni-Alima), Mossaka (Département Congo-Oubangui). Et, plusieurs de leurs complices seraient encore en cavale. Les enquêtes se poursuivent et d'autres services, en l'occurrence la Direction départementale de l'Economie forestière des Plateaux a été saisie pour la suite de la procédure. Informé, le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF) y apporte son aide

technique. Poursuivis pour délits d'abattage d'éléphants, détention et circulation des trophées d'une

détention illégale d'armes et munitions de guerre. Ils s'exposent à des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprison-



Le butin et l'arsenal des braconniers

espèce animale intégralement protégée, l'éléphant, les trois braconniers répondront de leurs actes devant les autorités habilitées. Ils sont aussi soupçonnés

nement ferme assortis d'une amende plafonnant à 5 millions de F.CFA, chacun, conformément à la loi. Le Gouvernement et les ac-

PAUVRETÉ

Désenclaver le monde rural!

Dans le cadre des débats d'idées, l'Ong Niosi a organisé lundi 4 juin 2026, à l'Institut français du Congo, à Brazzaville, un débat sur le thème «Conditions et niveaux de vie en milieu rural», développé par Maurice Nsukahana, géographe. La modération a été assurée par le Pr Josué Ndamba, linguiste, membre de Niosi. La conclusion tirée des échanges a révélé que le niveau de vie reste très bas dans le monde rural, au regard des différents facteurs et pesanteurs. Les populations sont confrontées à plusieurs obstacles qui se résument autour du manque de formation et d'outillage pour prétendre avoir une grande production. A cela s'ajoute l'enclavement des bassins de production.



Pr Josué Ndamba et Maurice Nsukahana, pendant les débats

L'étude présentée s'est appuyée sur un cas particulier du district de Mindouli, situé à 150 km de Brazzaville, au sud du pays, dans le département du Pool, couvrant une superficie de 1500 km² pour près de 60.000 habitants. Le sujet abordé a permis de faire le bilan des différentes opérations de développement rural. Le débat a prouvé que l'enclavement n'a pas fait évoluer les villages. C'est ainsi que la pauvreté persiste

dans le monde rural, malgré des décennies de projet de développement déployés dans la campagne. Les multiples interventions de la puissance publique dans la campagne depuis la période coloniale jusqu'à ce jour ne permettent pas de changer le monde rural. Les résultats ne sont pas probants. Les conditions de vie des populations restent précaires. La pauvreté est profonde et absolue. Les besoins primaires ne peuvent être satisfaits. Le taux d'épargne est très faible. Comment sortir de cette pauvreté dans la campagne? Cette interrogation a permis au conférencier de donner quelques pistes de voies de sortie pour commencer à améliorer les conditions de vie des populations et diminuer la

pauvreté dans les milieux ruraux. Eviter le monopole d'achat et l'enclavement de l'arrière-pays. L'agriculture est pratiquée par des vieilles personnes, parce que les jeunes sont aspirés par la ville, du fait que le métier d'agriculteur n'est pas bien rémunéré. Pour Maurice Nsukahana «Il faut rendre au métier d'agriculteur sa valeur. Si c'est bien rémunéré, ce métier va attirer des gens. L'agriculture n'est pas une activité de pauvres. Si on veut investir dans l'agriculture il faut y mettre des moyens pour sortir les gens de la pauvreté. Le pauvre ne fait pas de l'agriculture. Celui qui veut de l'agriculture doit disposer des moyens financiers et techniques. Il faut professionnaliser le métier d'agriculteur».

Philippe BANZ

teurs de la conservation des espèces animales ne cessent de d'informer et de sensibiliser sur l'abattage et le trafic de produits de faune sauvage. «Ils sont la cause de l'extinction des espèces fauniques à travers le monde», martèlent-ils. Le Congo, engagé dans la protection de ses espèces animales, notamment celles en voie de disparition, sanctionne rigoureusement tout contrevenant à la loi en matière de protection de la faune sauvage. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique», dispose l'article 27 de la loi n°37-2008 sur la faune et les aires protégées. Cependant, il est facile en toute objectivité de prétendre que le braconnage, phénomène à l'origine de l'extinction de certaines espèces animales, prend des proportions inquiétantes dans quelques localités du pays tant les éléments de preuve à l'appui de ce constat sont nombreux. En rappel, sept trafiquants présumés avaient été présentés, le 27 mai 2026, devant le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance d'Ewo, dans le Département de la Cuvette-Ouest pour délits de détention des trophées d'une espèce animale intégralement protégée. Ils ont été placés à la maison d'arrêt d'où ils attendent leur procès. Ces trafiquants présumés avaient été interpellés conjointement par les éléments de Gendarmerie et les agents des Eaux et forêts, avec l'appui du PALF. V.M.

IN MEMORIAM

Pierre LOMBO

18 ans déjà que tu reposes dans la lumière du Seigneur. Ton sourire, ta sagesse et ton amour continuent d'éclairer nos vies. Le temps passe, mais ton souvenir demeure gravé dans nos cœurs comme une flamme que rien n'éteint.



En ce moment de recueillement et de gratitude, nous rendons grâce à Dieu pour la vie exemplaire que tu as menée parmi nous, pour les valeurs que tu nous as transmises et pour l'héritage d'amour que tu nous as laissé.

Dimanche 31 mai 2026 à 10h, fête de la Sainte Trinité, une messe pour le repos de son âme a été célébrée en la chapelle des Petites sœurs des pauvres à Brazzaville. La famille Lombo a voulu se souvenir d'un homme de foi, de dignité et de cœur.

«L'éternel est mon berger, je ne manquerai de rien» (Ps 23,1)

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

DISTINCTIONS

Fally Ipupa décoré par Félix Tshisekedi

De retour à Kinshasa après sa double prestation mythique au Stade de France à Paris, le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Grand chancelier des ordres nationaux a tenu sa promesse, en décorant l'artiste-musicien et patron du label-Victeam, Fally Ipupa Nsimba alias Aigle, le président des Warriors. C'était, le samedi 6 juin 2026, à la Cité de l'Union africaine. La cérémonie a été rehaussée par la présence de son épouse, Nana Ketchup, dite "Bafana", de ses proches collaborateurs, ainsi que de nombreuses personnalités.



Le Président Félix Tshisekedi décorant Fally Ipupa

Deux ordonnances rendues publiques le 3 juin dernier par le Chancelier des ordres nationaux, le général-major André Matuzeluwa Kamasobua ont été lues. La première a porté sur une honorifique décernée à l'artiste-musicien Fally Ipupa. Le chanteur s'est vu attribuer la médaille d'or du mérite des Arts, Sciences et Lettres, en reconnaissance de sa contribution au rayonnement de la culture congolaise sur la scène internationale. Dans le même élan, l'artiste-musicien a été élevé au grade de chevalier de l'Ordre national du Léopard pour ses services éminemment rendus à la Nation dans le domaine artistique. D'après les termes de l'ordonnance, cette distinction récompense notamment son œuvre musicale jugée originale, ayant contribué au rayonnement de la rumba congolaise, ainsi qu'à la promotion de la culture congolaise à l'international. L'ordonnance souligne entre autres, l'exploit réalisé par Fally Ipupa à l'occasion des célébrations de ses vingt ans de carrière,

marquées par deux concerts organisés les 2 et 3 mai 2026, au Stade de France. Le document le présente comme le premier artiste africain francophone à s'y produire en solo. Pour le Président Félix Tshisekedi, «cette décoration ne distingue pas seulement un artiste, mais elle honore un parcours, une discipline, une constance, une œuvre, une voix, une présence scénique et une capacité rare à faire voyager l'âme congolaise des frontières géographiques. A travers votre musique, c'est une part du Congo qui circule, qui séduit, qui rassemble et qui dialogue avec le monde», a-t-il relevé. Le pays, a-t-il poursuivi, honore également l'ensemble des artistes-musiciens congolais qui ont porté haut l'étendard de la musique congolaise en Afrique et ailleurs. Il en a profité pour rendre hommage aux différents artistes du pays. Fally Ipupa a dédié sa distinction honorifique à la paix et à l'unité des artistes, mais également au retour de la paix dans l'Est de la RD Congo: «Aujourd'hui, je voudrais que cette cérémonie soit un message d'unité, car l'art n'a pas de frontières, ni

de provinces encore moins une appartenance tribale, mais plutôt il assemble et unit ce qui est dispersé. Il crée des ponts là où d'autres voient des murs. Je dédie donc cet honneur à tous les artistes congolais dans différents domaines, et à tous ceux qui ne sont pas forcément cités ici. Je dédie particulièrement cet honneur qui m'est fait, au retour de la paix à l'Est du pays», a-t-il déclaré, en recevant cette distinction avec humilité. Il a promis de s'investir davantage au rayonnement de la culture congolaise et sa musique. Cette distinction nationale vient couronner l'une des carrières les plus remarquables de la musique congolaise contemporaine et consolider davantage le statut de Fally Ipupa comme l'un des artistes africains les plus influents de sa génération. Elle s'ajoute à une longue liste de distinctions honorifiques et de récompenses obtenues à travers le monde, reflet de son rayonnement au-delà des frontières de la République Démocratique du Congo.

Alain-Patrick MASSAMBA

«LES TEMPS CHANGENT», UN NOUVEL ALBUM DE LADIS ARCADE
 «Les temps changent», nouvel album de Ladis Arcade.

L'œuvre a été présentée lors d'une conférence de presse que le musicien congolais a donnée le 29 mai à Pointe-Noire. Découverte.



Ladis Arcade (au milieu), entre Ame César et Rosine Makosso

La conférence de presse a eu pour cadre l'une des salles du Café Torino au centre-ville de Pointe-Noire. C'était en présence de la musicienne et animatrice télé et radio Rosine Makosso et du journaliste culturel et rappeur Ame César Sehossolo. Cinquième album de l'artiste, depuis le début de sa carrière en 2006, c'est une œuvre de dix titres, dont la plupart sont chantés en lari, une langue des départements du Pool et Djoué-Léfini, au sud du Congo-Brazzaville. Parmi, ces chansons, le titre éponyme «Les temps changent», «Le rêve du lendemain», «Mes pleurs» et «Kumbi Nzila». Mêlant plusieurs genres, le nouvel opus de Ladis Arcade s'appuie beaucoup plus sur la rumba. Mais une rumba qui perd de sa substance au fil de la marche du temps, mais surtout au gré des valeurs morales fort négatives qui rythment la vie dans la société bantoue des temps modernes. «Les temps changent, effectivement. Hier, par exemple, tout aîné croisé dans la rue, on l'appelait, tout de suite, "yaya" (grand-frère, NDLR), papa ou maman. Mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Les temps changent en raison de la disparition des valeurs morales

légues par les ancêtres. Et ça se répercute dans la musique. Loin de blâmer nos jeunes musiciens, nous devrions quand même nous demander quelle éducation véhicule la musique actuelle?», déplore Ladis Arcade. Et pourtant, il faut que les choses changent. «Je chante nos valeurs bantoues pour les transmettre aux générations futures. Question de les prévenir des antivaleurs à la mode aujourd'hui», explique encore Ladis, de son vrai nom Arcade Mboungui Bokassa. Ce, en précisant que le fait de chanter dans sa langue maternelle est loin d'être un obstacle. «Un exemple. "Thriller" de Michael Jackson est chanté en anglais. Mais cela n'a pas empêché cette œuvre de rencontrer un franc succès dans le monde francophone! Les gens ont

cherché plutôt à savoir ce que Jackson disait dans ses chansons. Donc, la langue n'est pas une barrière. Elle est plutôt une curiosité», a encore précisé le chanteur. Disponible sur le net, l'album devrait pourtant être promu. L'artiste sollicite ainsi l'appui de sponsors pour que le grand public découvre le produit. Basé en France en 1997, du fait de la guerre civile de cette année, Ladis Arcade est détenteur d'un diplôme en agronomie obtenu dans son pays d'accueil. Tout en exerçant son métier, il dit s'être lancé dans la musique pour remplir son devoir, celui de «dire quelque chose au profit des générations futures.»

John NDIRA NGOMA

MUSIQUE

Fredy Massamba primé aux Nyota Awards, à Bruxelles

Une étoile de la musique congolaise (R.C.) a été sous les feux des projecteurs le 23 mai 2026 au Grand Casino Viage, à Bruxelles, en Belgique: Fredy Massamba. Le chanteur s'est vu décerner le Prix Voix des Racines. C'était à l'occasion de la première édition des Nyota Awards (étoile, en swahili) Awards. Un événement organisé par le Centre culturel congolais (R.D.C.), avec le soutien de la capitale belge.



Le lauréat congolais avec son prix

Les Nyota Awards 2026 ont récompensé des talents artistiques, culturels et entrepreneuriaux de la diaspora africaine. Résidant à Bruxelles, Fredy Massamba a été primé, parce que, selon les organisateurs de ce nouveau concept, «par sa voix singulière et son engagement artistique», il «préserve et transmet, avec passion, la richesse des traditions et des richesses africaines.» Considéré comme l'une des voix afro soul les plus authentiques et puissantes de sa génération, le lauréat congolais s'est dit heureux de remporter cette distinction. «Je suis heureux de vous annoncer que je viens de remporter le Prix des voix Racines aux Nyota Awards qui sont tenus le 23 mai dernier à Bruxelles. Remerciements pour cet hommage grandiose. Vive la jeunesse congolaise qui ose et qui célèbre son héritage!», a-t-il commenté, sur sa page Facebook. Reconnu pour ses fusions entre racines africaines et sonorités urbaines, Fredy Massamba a vu le jour à Pointe-Noire, en 1971. Chanteur, compositeur, danseur et arrangeur, il construit, depuis plus de vingt ans, une œuvre profondément enracinée dans les traditions du Royaume

Kongo. Tout en étant résolument tournée vers les musiques urbaines et la création contemporaine. L'artiste s'illustre dans la soul, le hip hop, le funk et les polyphonies africaines. Né d'un père passionné de rumba congolaise et d'une mère choriste de chants grégoriens, Fredy découvre très tôt la richesse musicale du Congo. Il rejoint une chorale dès l'adolescence, où il chante et joue des percussions. Dans les années 1990, il devient une figure du breakdance congolais. Avant de rejoindre, en 1991, «Les Tambours de Brazza», dont il est l'un des membres fondateurs. Un groupe mythique avec lequel il entame une tournée mondiale et s'impose comme chorégraphe, percussionniste et chanteur. Obligé de quitter le Congo, en 1997, à cause de la guerre, l'artiste s'installe à Bruxelles. Où il lime sa cervelle avec celles des monstres sacrés comme Zap Mama, Ray Lema, Manu Dibango, Lokua Kanza, Didier Awadi, Tiken Jah Fakoly, Salif Keita, et Mory Kanté. C'est en 2011 que Fredy publie son coup d'essai et de maître «Etnophony». Deux années plus tard, il largue «Maka-

si», un opus énergique mêlant Afrique et diaspora. Avant de développer un long cycle de collaborations artistiques transcontinentales, notamment autour des projets «Présidents d'Afrique», «Nzimu» (avec Ray Lema) ou encore «Requiem pour L», un spectacle majeur en tournée mondiale de 2016 à 2020. En 2023 sort «Trancestral», son troisième album studio, qui lui permet de remporter, en 2025, le Prix du Public au Belgian worldwide music network awards. Mais Fredy Massamba a, dans sa besace, plusieurs autres distinctions et prix. En 2010, son travail est sélectionné dans le top 10 des meilleurs albums de l'année par Radio France Internationale (RFI). Deux années plus tard, il décroche le prix de Meilleur artiste masculin Afrique centrale pour son album «Etnophony», aux Koras Awards, en Afrique du Sud. En 2014, Fredy est désigné Meilleur artiste de musique du monde aux Sabam Awards, en Belgique. Même pays dans lequel il est aussi honoré, en 2020, au Golden afro artistic awards.

Véran Carrhol YANGA

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO
 Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
 03, Avenue Fayette TCHITEMBO
 Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1^{er} étage, B.P: 469
 Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
 Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE Sophia SARL
 Siège social: (Quartier MAKAYABOU Averde-Arrondissement N°5 MONGO MPOUKOU, 166 rue Nonouka, POINTE-NOIRE, (République du Congo)

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription, du versement du capital et des statuts reçus par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date à Pointe-Noire du 29 Avril 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée "Sophia SARL" dont les caractéristiques suivent:
Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;
Objet: La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et éventuellement dans l'un des Etats parties à l'Acte Uniforme OHADA; Commerce de gros non spécialisé; commerce de gros de bien de consommation alimentaire; La prise de participation en tous pays et sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, dont le commerce ou l'industrie serait similaire çà de la présente société ou de nature à favoriser le développement; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industriels, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement et indirectement, en toute totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ou activités de la société ou à tous objets similaires ou connexes ou pouvant faciliter le développement ou la réalisation.
Gérante: Madame Rica Chella OKO, demeurant à Pointe-Noire, quartier NGOYO.
 Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire MPAKA) le 11 Mai 2026, folio 084/06, sous le numéro 227.
RCCM N° CG-PNR-01-2026-B12-00088
 Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO
 Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
 03, Avenue Fayette TCHITEMBO
 Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1^{er} étage, B.P: 469
 Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
 Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE SHEKINA ENERGIE PETROLEUM SA
 Siège social: Quartier SONGOLO Arrondissement N°5, village des pêcheurs, en face de la station des beninois POINTE-NOIRE, (République du Congo)

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription, du versement du capital et des statuts reçus par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date à Pointe-Noire du 29 Avril 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée "SHEKINA ENERGIE PETROLEUM SA" en sigle "S.E.P.S.A" dont les caractéristiques suivent:
Capital: Dix Millions (10.000.000) Francs CFA;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;
Objet: La société a pour objet en République du Congo qu'à l'étranger; Distribution et commercialisation de produits pétroliers et dérivés; Et généralement, toutes activités connexes ou complémentaires, ainsi que toutes opérations industriels, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à toutes autres objets similaires ou connexes, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
D.G: Monsieur Bel Lovia OKONDZA SOUVERAIN, demeurant à Pointe-Noire, quartier NGOYO.
 Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire MPAKA) le 11 Mai 2026, folio 084/03, sous le numéro 229.
RCCM N° CG-PNR-01-2026-B14-00008
 Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Quarante-huit pays à l'assaut d'une couronne !

La 23^e Coupe du monde a démarré le jeudi 11 juin 2026. Elle a la particularité d'être la première à réunir 48 sélections nationales, au lieu de 32 précédemment, et d'être organisée conjointement par trois pays, notamment les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. La compétition se poursuivra jusqu'au 19 juillet. La compétition s'annonce prometteuse. En dehors de l'Italie, absente pour la troisième fois d'affilée, tous les anciens vainqueurs sont présents (Seuls 8 pays dans le monde ont réussi à soulever le trophée). Le Brésil est le seul pays à connaître une participation continue avec sa 23^e phase finale. Pour la Jordanie, l'Ouzbékistan et les Îles du Cap-Vert, ce sera leur baptême du feu.

Au total, ce sont 104 matchs (répartis dans 16 villes) que proposent les comités d'organisation (américain, canadien et mexicain) et la FIFA (propriétaire de la compétition). A raison de plusieurs matchs par jour. Ce sont autant de joutes et d'énigmes à résoudre qu'attendent des millions de personnes, l'oreille collée au poste récepteur ou les yeux rivés sur un poste de télévision, en ville comme dans la campagne. Par la magie des médias, c'est un événement qui éclipsé d'autres.

La Coupe du monde a ses favoris. Ils sont européens et sud-américains (L'Europe



Un des stades de la Coupe du monde 2026

et l'Amérique se partagent en effet l'intégralité des titres de la Coupe du monde masculine de football: l'Europe ayant une légère avance avec 12 sacres contre 10 pour l'Amérique du Sud). Leur hégémonie est si féroce qu'ils alternent tous les quatre ans sur la plus haute marche du podium. Parce qu'elle couronne les plus forts, les meilleurs. La Semaine Africaine ne cessera d'en rappeler les têtes couronnées depuis 1930 : Allemagne (1954, 1974, 1990, 2014), Italie (1934, 1938, 1982, 2006), France (1998 et 2018), Espagne (2010), Angleterre (1966), pour l'Europe ; Brésil (1958, 1962, 1970, 1994, 2002), Argentine (1974, 1986, 2022), Uruguay (1930, 1950), pour l'Amérique du Sud.

Une opportunité historique pour l'Afrique

Les autres continents n'ont jamais réussi à remporter la compétition, bien que le Maroc (Afrique) ait réalisé une percée historique en atteignant les demi-finales en 2022. Cette année encore, avec un format élargi à 48 équipes et un contingent record de dix représentants (la plupart sont des spécialistes de la Coupe du monde), les spécialistes pensent que l'Afrique possède des chances inédites d'atteindre le dernier carré ou de placer plusieurs nations en quarts de finale. En tout cas, avec davantage de représentants et un tableau final plus accessible, l'Afrique espère franchir un nouveau

cap et jouer un rôle majeur dans cette édition historique du Mondial. Le Maroc, demi-finaliste en 2022, et le Sénégal, quart-finalistes en 2002 sont les têtes de proue pour aller loin. Mais nul ne peut prédire ce que sera le comportement des huit autres nations : Algérie, Nigeria, Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, RDC, Ghana, Egypte, Tunisie. Les fêrus de football africain rêvent. Ils ont raison. Ils savent, pourtant, qu'entre le rêve et la réalité, le fossé est large et profond.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Les groupes des pays africains

Groupe A : Afrique du Sud (avec le Mexique, la Corée du Sud et la Tchèque).
Groupe C : Maroc (avec le Brésil, l'Haïti et l'Écosse).
Groupe E : Côte d'Ivoire (avec l'Allemagne, la Curaçao et l'Équateur).
Groupe F : Tunisie (avec les Pays-Bas, le Japon et la Suède).
Groupe G : Égypte (avec la Belgique, l'Iran et la Nouvelle-Zélande).
Groupe H : Cap-Vert (avec l'Espagne, l'Arabie saoudite et l'Uruguay).
Groupe I : Sénégal (avec la France, l'Irak et la Norvège).
Groupe J : Algérie (avec l'Argentine, l'Autriche et la Jordanie).
Groupe K : RD Congo (avec le Portugal, l'Ouzbékistan et la Colombie).
Groupe L : Ghana (avec l'Angleterre, la Croatie et le Panama)

BASKET-BALL

Accueil chaleureux pour les Diables Rouges U18 !

De retour des éliminatoires de l'Afrobasket U18 Zone 4 disputées à Malabo, en Guinée Equatoriale, les Diables Rouges U18 ont reçu un accueil chaleureux de la Fédération conduite par son président Fabrice Makaya Matève, vendredi 5 juin 2026 à l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville. Malgré leur non-qualification pour la phase finale continentale, les jeunes basketteurs congolais ont été célébrés. Ils ont terminé à la troisième place du tournoi.

Cette compétition marquait le retour du Congo sur la scène internationale après neuf années d'absence. Toutefois, la sélection a dû faire face à plusieurs difficultés. À la suite des contrôles médicaux effectués par la FIBA à Malabo, plusieurs joueurs n'ont pas été retenus pour la compétition, réduisant l'effectif à seulement sept joueurs. Malgré ce handicap, les Diables Rouges ont livré des prestations remarquables. Le sélectionneur Jorge Tati a salué la détermination de ses joueurs, capables de rivaliser avec des équipes disposant d'effectifs complets. «Les jeunes ont montré un état d'esprit exemplaire. Avec



Les joueurs félicités par le président Fabrice Makaya Matève

seulement sept joueurs, ils se sont battus jusqu'au bout pour défendre les couleurs nationales», a-t-il déclaré.

Le chef de délégation a, lui aussi, mis en avant le courage et la solidarité du groupe. Selon lui, les joueurs ont fait preuve d'une grande résilience en disputant plusieurs rencontres dans des conditions physiques particulièrement éprouvantes.

Les capitaines Paul Bonanga et Jérémie Emmanuel ont exprimé leur fierté d'avoir représenté le Congo. Ils estiment que cette expérience internationale constitue une étape

importante dans leur progression et celle du basketball congolais.

À leur retour à Brazzaville, le président de la FECOKET a félicité les joueurs et l'encadrement pour leur engagement, tout en les encourageant à poursuivre le travail en vue des prochaines échéances. Malgré l'absence de qualification, cette troisième place apparaît comme un résultat encourageant pour une équipe qui effectue son retour sur la scène africaine et qui nourrit de réelles ambitions pour l'avenir.

Darchevie KETTE BONAZEBI

FOOTBALL JEUNES

Consécration de l'Académie Alima en France

Les U14 congolais de l'Académie Alima ont remporté la 41^e édition du tournoi de football de Mer, en France, disputé du 22 au 25 mai 2026. Rentrée au pays, la délégation congolaise a été reçue et congratulée samedi 6 juin 2026 par Hugues Ngouelondélé, ministre des sports, de la jeunesse et de l'éducation civique.

Vingt-quatre centres de formation, tant européens qu'africains, ont participé à ce tournoi. En finale, l'Académie Alima a battu les jeunes du Stade de Reims (1-0). En marge du tournoi de Mer, les Académiciens d'Oyo ont disputé et remporté un match de prestige contre les jeunes du Paris Saint Germain (PSG) par 3-1.

Le coach des U14 congolais, David Laubertie, dresse un bilan satisfaisant de leur tournée française. Sur 16 rencontres disputées lors de leur séjour, l'Académie a enregistré 13 victoires et concédé 3 matchs nuls. Six joueurs, chacun selon son poste de prédilection, ont été déclarés meilleurs du tournoi : Paul Fataki Lubwa (capitaine), meilleur ailier



Les U14 et leurs encadrement posant avec le ministre

gauche; Yohan Andzouana, meilleur milieu de terrain et meilleur joueur du tournoi; Richard Ekofo, meilleur défenseur; Espoir Sivi, meilleur milieu de terrain; Bonheur Landou, meilleur milieu de terrain, et Rostand Ngalessami, meilleur défenseur.

Le ministre a félicité les heureux gagnants en déclarant: «Il y a deux ans que le ministère des sports a signé un contrat de partenariat avec l'Académie Alima et que le chemin de la formation et de détection des jeunes talents que

nous avons choisi commence à porter ses fruits. Vous avez rivalisé avec des adversaires de haut niveau et des centres de formation les plus redoutés. Désormais, vous êtes le levier essentiel de progression, de détection et d'espoir du football congolais. La performance n'est pas un acquis, mais il faut la renouveler chaque jour». Hugues Ngouelondélé croit fermement en ces jeunes footballeurs pour faire partie de l'élite nationale.

Pascal BIOZI KIMINO

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire

03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1^{er} étage,
B.P :469 / Tél. : 05.031.39.32/06.885.49.40 / Email : mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE TAXI ROYAL SARL En sigle " T.R SARL "
Siège social : Quartier MAKAYABOU Averda-Arrondissement N°5 MONGO MPOUKOU,
166 rue Nonouka, POINTE-NOIRE, (République du Congo)

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription, du versement du capital et des statuts reçus par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date à Pointe-Noire du 29 Avril 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée " CITY BUS SARL " en sigle " C.BUS SARL " dont les caractéristiques suivent :
Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA ;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans ;
Objet: La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et éventuellement dans l'un des Etats parties à l'Acte Uniforme OHADA ;
Transport par voie terrestre de passagers par bus; Transport routier et fret à caractère urbain sur toute l'étendue du territoire, consistant à enlever ou à livrer des marchandises, bagages, lettres et colis; Gestion, l'exploitation, la location et l'entretien des véhicules destinées au transport

de personne, avec ou sans chauffeur; Location de bus et d'autres véhicules pour le transport de fret, avec conducteur; Les autres services occasionnels de transport routiers à la demande; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement et indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires et connexes.

Gérante: Madame Rica Chella OKO, demeurant à Pointe-Noire, quartier NGOYO.
Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire MPAKA) le 11 Mai 2026, folio 084/04, sous le numéro 225.
RCCM N° CG-PNR-01-2026-B12-00091

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.